

En seconde lecture

Les Communes adoptent par un vote serré la loi modifiant l'assurance-chômage

OTTAWA (PC) — Par un vote serré de 105 voix contre 86, les Communes ont adopté mercredi, en deuxième lecture, le projet de loi C-59 modifiant la Loi de l'assurance-chômage.

Les trois partis de l'opposition se sont ralliés pour s'opposer au projet de loi tel que présenté par son parrain, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras. Les conservateurs avaient pourtant laissé les observateurs sous l'impression qu'ils pourraient voter en faveur du projet de loi en deuxième lecture, suite à s'y opposer en troisième lecture si aucun amendement n'y était apporté.

Le bill sera maintenant déposé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour étude par article.

Le ministre Andras avait mis fin au débat sur ce projet de loi, en fin d'après-midi, en tentant de répondre aux

nombreuses objections soulevées par les divers partis de l'opposition à l'encontre de certains amendements, particulièrement ceux concernant le financement du programme d'assurance-chômage; le prolongement de la période d'éligibilité; la réduction à 65 ans de l'âge maximum d'éligibilité au programme; et l'élimination du taux spécial de prestations pour les prestataires ayant des personnes à charge.

Reproches

L'opposition avait verbalement critiqué la nouvelle répartition des coûts de l'assurance-chômage entre le gouvernement, les employeurs et les employés. Ainsi le gouvernement ne contribuera au régime que pour le nombre de chômeurs dépassant 5,6 pour cent, alors que ce taux était auparavant fixé à 4 pour cent. Ceci se traduira évidemment par une hausse des primes

payées par les deux autres parties.

M. Andras répliqua à cela qu'il ne s'agit pas de faire porter par le travailleur une part plus importante du financement du régime, mais simplement d'équilibrer la participation de chacune des parties. Ainsi, en vertu du nouveau seuil, la part de contributions du gouvernement serait de 38 pour cent, celle des employeurs de 36 pour cent et celle des employés de 26 pour cent.

Sur le deuxième point, c'est-à-dire le prolongement de trois à six semaines de la période d'éligibilité aux prestations pour les prestataires qui ont quitté leur emploi sans motif valable ou sont congédiés pour incompétence, le ministre répond à ses détracteurs qu'il s'agit là du seul moyen d'éviter les abus.

Il a rappelé que, l'an dernier, il y avait eu 250,000 départs volontaires alors que 26,000

chômeurs refusaient un emploi au cours des six premiers mois de 1975.

L'opposition avait objecté qu'il était très difficile de déterminer si une personne avait vraiment fait preuve d'incompétence, et que la procédure d'appel laissait au prestataire, et non à l'employeur, le fardeau de la preuve.

Le ministre a répliqué à cela que la possibilité de réviser toute la procédure d'appel était présentement étudiée par la Commission permanente de révision du droit et que celle-ci présenterait ses recommandations bientôt.

Dans le cas des personnes âgées, l'opposition avait prétendu que l'abaissement de 70 à 65 ans de l'âge maximum auquel une personne est éligible au régime constituait une injustice flagrante.

A cela, le ministre répond que le régime d'assurance-chômage n'est pas un régime de pensions mais un régime

d'assurance contre la perte d'emploi. Or les personnes âgées qui perdent leur travail peuvent bénéficier d'autres programmes d'aide plus appropriés.

Enfin, concernant la modification qui élimine le taux spécial de prestations pour les prestataires ayant des personnes à charge, qui est ramené de 75 à 66 2/3 pour cent, le ministre considère qu'il s'agit encore là d'une sorte de subvention déguisée qui n'a pas sa place dans un régime d'assurance-chômage.

Il a conclu son exposé en soulignant que grâce à ces nouvelles dispositions, le gouvernement épargnerait une somme d'environ \$245 millions: \$80 millions au chapitre du monde de financement, \$15 millions à celui du prolongement de la période d'éligibilité, \$120 millions à celui de l'exclusion du régime des personnes âgées de plus de 65 ans et \$30 millions à celui de l'élimination

du taux spécial de prestations pour ceux ayant des personnes à charge.

Les principales interventions, mercredi, sont venues de la part de MM. René Matte CS-Champlain, Max Saltzman NPD-Waterloo Cambridge et Stanley

Knowles NPD-Winnipeg nord-centre.

M. Matte a surtout accusé les fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage de ne rien connaître aux problèmes réels des chômeurs.

Voilà comment on s'organise

OTTAWA (PC) — De nombreux membres de l'Opposition lisent régulièrement les journaux pour y découvrir les questions qu'ils pourront poser au gouvernement en Chambre.

Tel n'est pas le cas de Elmer MacKay, député conservateur de la Nouvelle-Écosse.

Ce dernier a profondément remanié le service de recherches du Parti conservateur afin de l'inciter à fouiller en profondeur le travail du gouvernement, les relations des ministères, etc.

Grâce à un excellent travail de recherche, M. MacKay, qui est critique des Transports pour les conservateurs, a obligé le gouvernement, cette année, à amorcer une enquête judiciaire parmi les hauts dirigeants de la société Air Canada.

Cette semaine, il a réclamé une enquête sur l'adjudication, par le ministère des Transports, d'une franchise à Sky Shops Export, aux aéroports de Dorval et Mirabel.

Le sénateur Louis Giguère, nommé par M. Trudeau en 1968, a réalisé un profit de \$95,000 sur un investissement de \$5,000 en vendant ses actions dans cette compagnie.

C'est-y vrai, c'est-y pas vrai...

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a fait savoir, hier en Chambre, que rien n'indique encore qu'il y a eu vraiment conflit d'intérêt dans l'affaire qui a permis au sénateur Louis-de-G. Giguère de réaliser un profit de \$95,000 en vendant ses actions de la compagnie Sky Shops, à l'aéroport de Dorval.

Pour sa part, le ministre des Transports, M. Otto Lang, a signifié que la déclaration du sénateur Giguère, la veille au Sénat, ne reflétait pas nécessairement la position définitive du gouvernement dans le débat.

Il n'y a pas eu de fraude

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a tenu à préciser, mercredi, qu'il n'a reçu aucun honoraire ou avantage quelconque de la compagnie Sky Shops Export Ltée dans les démarches de celle-ci pour obtenir du gouvernement une extension de son bail à l'aéroport de Dorval.

Lundi aux Communes, le député conservateur Elmer Mackay déposait une pétition dans laquelle il demandait une enquête sur les circonstances entourant cette affaire où il a cru y déceler un conflit d'intérêt mettant en cause le sénateur Giguère.

Dans son document, M. Mackay fait mention du rôle de M. Lalonde, alors secrétaire du premier ministre Trudeau, et d'honoraires de \$35,000.

Ce dernier montant représentait le salaire de M. Lalonde au bureau du premier ministre.

"Je tiens à déclarer catégoriquement qu'en aucun moment je n'ai reçu quel qu'honoraire, bénéfice, avantage de quelque nature que ce soit de cette entreprise ou de ses représentants," écrit M. Lalonde.

"Je me suis conduit dans ce cas exactement de la même façon que dans des centaines d'autres cas où des citoyens faisaient des démarches auprès du bureau du premier ministre concernant certains ministères."

"J'ai tout simplement demandé au ministère concerné de s'occuper des problèmes qui pouvaient les concerner", ajoute M. Lalonde.

Nouveau sénateur canadien

OTTAWA (PC) — Jack Austin, de Vancouver, qui fut le principal secrétaire du premier ministre Trudeau, a été assermenté à titre de sénateur libéral, mercredi.

Lors de la prestation du serment, l'avocat de 43 ans était flanqué de Ray Perrault, leader gouvernemental au Sénat, et du sénateur George van Roggen de Vancouver.

M. Austin succède au libéral Arthur Laing qui est décédé le printemps dernier.

Prolongation de cinq ans

OTTAWA (PC) — Le ministre Marcel Lessard de l'Expansion économique régionale a soumis aux Communes un projet de loi visant à prolonger de cinq ans, jusqu'en 1981, la Loi fédérale d'aide au développement.

La loi actuelle doit expirer le 31 décembre 1976.

Le programme gouvernemental en vue de subventionner les services municipaux tels les eaux-vannes et l'eau courante, en vue d'attirer l'industrie, fonctionne présentement très bien. Le fédéral a maintenant l'intention d'accorder surtout des stimulants plus directs à l'industrie.

Les régions désignées pour ces programmes sont le Manitoba, la Saskatchewan, les provinces atlantiques, certaines parties de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et le Québec en entier, à l'exception du corridor industriel Montréal-Hull.

C'est plus coûteux mais...

OTTAWA (PC) — Il est parfois coûteux de s'approvisionner chez les dépanneurs en alimentation.

Une enquête sur les prix de 32 produits alimentaires a prouvé des différences de prix très appréciables entre les épiceries privées et les marchés d'alimentation à chaîne.

Dans un cas, celui de la margarine, on a découvert que le prix d'un dépanneur était de 112 pour cent supérieur à celui d'un supermarché.

Les différences étaient surtout notables pour les produits de consommation courante comme le lait et le pain.

A Montréal, l'enquête a été faite, pour les dépanneurs, chez les magasins Perrette. On a découvert que le prix des aliments, chez certains dépanneurs, était supérieur de 24 pour cent à celui des supermarchés.

Chez Perrette, à Montréal, le prix du lait était le même que celui des supermarchés.

La Voix de l'Est

VOL. 40 — NO 121

GRANBY, JEUDI 6 NOVEMBRE 1975

20 CENTS

"Ce n'est pas un ultimatum..."

Mackasey soumet des offres finales et globales et attend les réactions

OTTAWA (PC) — Les pourparlers en vue d'en arriver à une entente dans le conflit des Postes ont été suspendus, hier tôt en soirée, les deux parties étant convenues de revenir ce matin à la table des négociations.

Du côté patronal, le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a déclaré avoir soumis une offre globale "finale" touchant les dernières clauses monétaires en litige, mais s'est défendu

de poser un "ultimatum" au syndicat, se disant prêt à considérer toute nouvelle contre-proposition des postiers.

De son côté, le négociateur en chef du syndicat, M. Jean-Claude Parrot, a dit rejeter l'offre patronale, tout en révélant qu'il avait indiqué clairement à l'employeur être disposé à faire preuve de bonne volonté en ce qui concerne les exigences salariales.

M. Mackasey s'est refusé de révéler à la presse le détail de la dernière offre patronale, mais a indiqué qu'au chapitre des salaires, il continuait de maintenir sa position, soit une hausse horaire de \$1.70 pour un contrat de 30 mois, telle que recommandée par le rapport de conciliation du juge Moisan.

Cette augmentation, identique à celle qu'ont obtenu il y a quelques

mois les facteurs, est assortie d'une indexation trimestrielle au coût de la vie, avec une limite horaire de 10 pour cent, pour les 18 derniers mois de la convention collective. Le salaire horaire moyen des 23,000 postiers est actuellement de \$4.29.

Le ministère offre par ailleurs des primes de 40, 60 et 65 cents, respectivement pour le travail de nuit, le samedi et le dimanche.

Se défendant de faire preuve d'intransigeance, M. Mackasey a soutenu que cette offre était finale, puisqu'elle représente la limite du mandat que lui a confié le Conseil du Trésor.

Pour sa part, M. Parrot a dit ne pas pouvoir accepter l'offre du ministre puisqu'elle est "la même que celle présentée en mai dernier".

M. Parrot a soutenu que les postiers ne sont pas disposés à abandonner la lutte avant d'avoir obtenu gain de cause sur certains autres points qu'ils considèrent essentiels.

Il s'agit tout particulièrement de la réduction de la semaine de travail, un rajustement de salaires pour les manières de dépêches, la parité de salaires pour les employés à temps partiel en plus d'un minimum d'heures de travail garanti, l'indexation complète au coût de la vie, de meilleures vacances annuelles, une banque de congés de maladie, un

bonus de vacances, ainsi qu'aucune réduction de la protection aux accidentés de travail.

M. Parrot a d'autre part déclaré qu'au cours des négociations de l'après-midi, le syndicat avait obtenu certaines concessions mineures de l'employeur suite à ses propositions.

La grève, qui paralyse le service postal au pays maintenant depuis 17 jours, a jusqu'ici notamment provoqué la mise à pied des 18,000 facteurs.

Postiers d'Halifax

Les lignes de piquetage dressées il y a trois jours par les postiers devant un service de messagerie exploité par les facteurs ont été retirées, mercredi matin, les piquets ayant été menacés d'outrage au tribunal à moins de se conformer à l'injonction émise à cette fin.

Le représentant régional du Syndicat canadien des postiers SCP pour les provinces maritimes, M. Darrel Tingley, a informé les piquets de la légalité de l'injonction et des conséquences qui pourraient en découler — outrage au tribunal — s'ils maintenaient leurs lignes de piquetage.

Dix minutes après l'intervention de M. Tingley, le groupe de travailleurs a quitté les lieux et s'est dirigé vers le siège régional du SCP afin d'en savoir plus long sur la question. La police n'a pas eu à intervenir pour disperser les piquets.

le sourire matinal

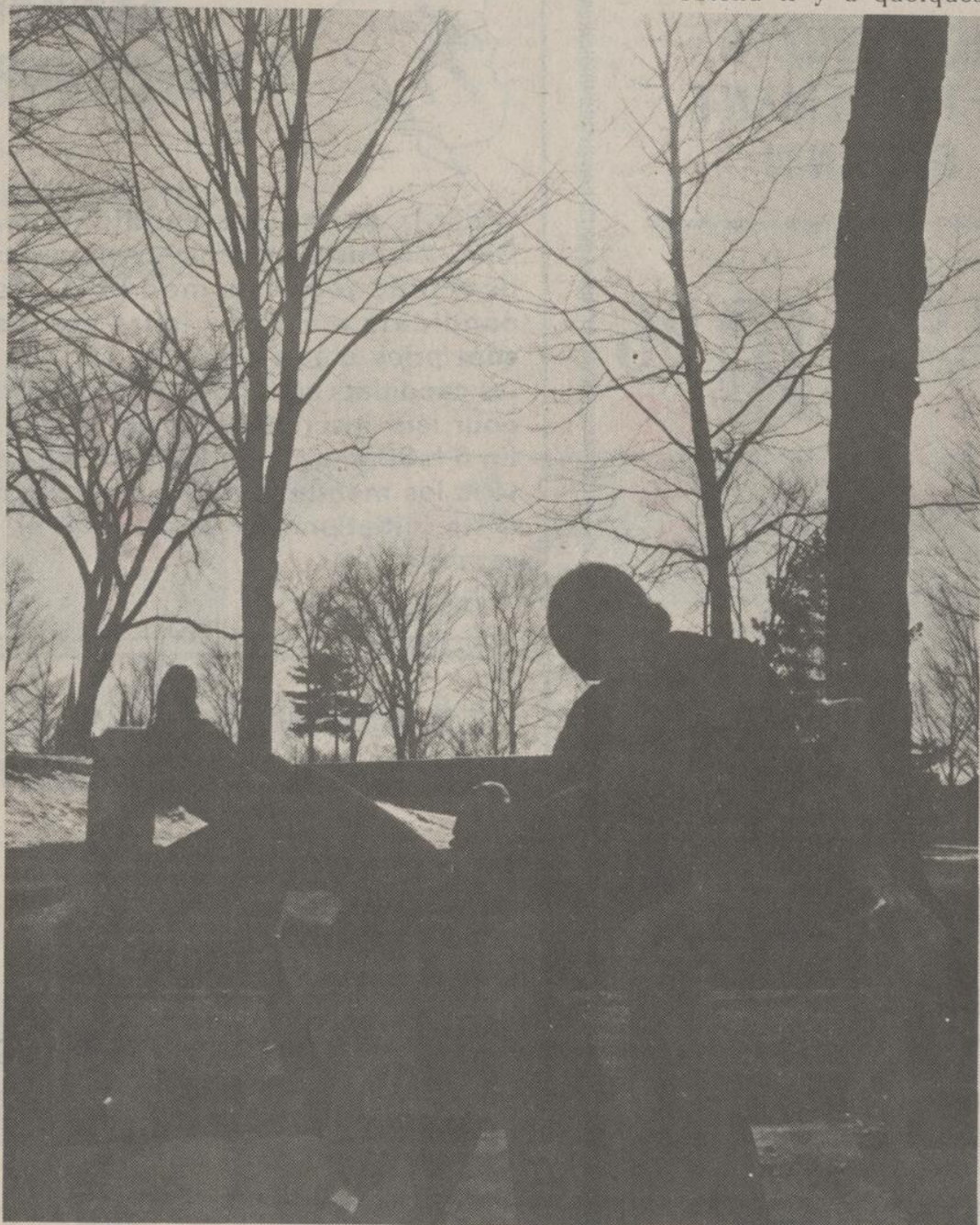
Le langage de l'amour: les grands mots avant, les petits mots pendant, et les gros mots après!

BIENVENU
ASSURANCES INC.
St-Cesaire
Granby 469 3191
378 6066

*Canadiens 3
Atlanta 1

*Ce soir
le Cap à
Waterloo

...page 9



Derniers beaux jours...

(Photo C-Line Jobin)

Si la jeunesse est la première à profiter des premiers rayons du soleil printanier, elle est aussi la première à glaner les derniers rayons chauds de l'automne alors que les plus âgés recherchent déjà l'abri des murs et le "coin du poêle"...

La météo

Cantons de l'Est, généralement ensoleillé. Maximum 15. Aperçu pour vendredi: beau et doux.

GUY BUSSIÈRE PHARMACIEN
LUN. MAR. MER. 9 à 9 — JEU. VEN. 9 à 10 — SAM. 9 à 6

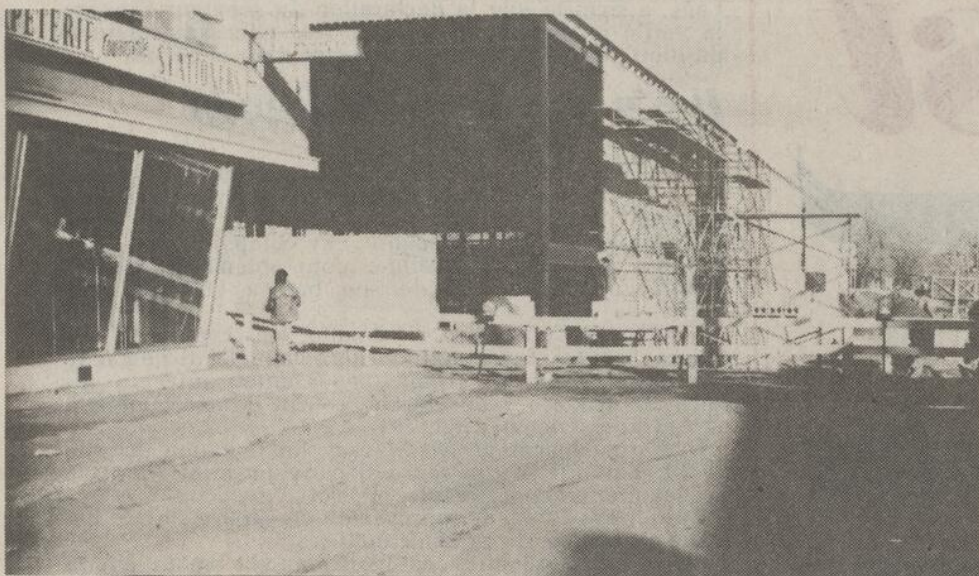
*GALERIES de GRANBY — 378-9946

Nouvelles Régionales



Encore le centre-ville

Le centre-ville de Cowansville est un lieu privilégié pour les badauds, qui, chaque jour, y découvrent un nouveau trou; cette fois, il est question d'aqueduc et d'égouts et les travaux s'effectuent à proximité des Galeries Bisailons. Les Cowansvillois ne peuvent pas laisser passer une journée sans qu'un changement ne s'opère dans le centre-ville: un trou de comblé, un autre de creusé, et ainsi de suite, mais chaque trou nous rapproche du centre d'achats. Autre surprise, le Domaine du Parc émerge du plateau et est maintenant bien visible de la rue Principale.



Nouveaux taux

COWANSVILLE - Les conseillers ont approuvé un nouveau taux horaire de \$7.25 l'heure pour les employés du service des Travaux publics, ce taux a été fixé à fins de facturation, uniquement.

Comptoir familial

COWANSVILLE - Un comptoir familial se tiendra au Centre communautaire Saint-Léon, le vendredi 7

novembre, de 13 heures à 18 heures. On procédera, à cette occasion, à la vente de linges usagés, mais en très bonne condition, et de différents autres articles.

Louvetaux à Bromont

BBOMONT - Une soirée récréative sera organisée, au profit de la 44e meute de louvetaux de Bromont, le 8 novembre à partir de 20 heures 30, à la salle Idéal, chemin Saint-Paul. Toute la population de Bromont et de la région est cordialement invitée à cette soirée.

Cowansville va acquérir 61 acres de terrains

COWANSVILLE (JdB) - Cowansville a décidé d'investir une somme de quelque \$110,000, incluant les dépenses excédentaires, pour l'acquisition, à des fins industrielles, de 61 acres de terrains, lesquels sont adjacents au parc Industriel sud.

Ces 61 acres viendront ainsi s'ajouter au 172 acres du parc industriel, disponibles à l'heure actuelle et dotés des services publics d'aqueduc, d'égouts et d'électricité. Situés à l'est de l'usine de la compagnie Tupperware Home Parties Ltée, ces terrains permettront un aggrandissement intéressant de la superficie destinée à des fins industrielles.

Depuis quelques mois, la ville de Cowansville accorde une attention soutenue à ses terrains

industriels, s'efforçant de leur donner une uniformité et une structuration plus grandes qu'auparavant. Ce qui ne manquera pas d'ajouter aux avantages évidents que présentaient ces terrains: proximité des voies de communication, accès aux marchés importants...

Dans le même ordre d'idée, la ville de Cowansville a délivré un permis de construction de l'ordre de \$350,000 à la compagnie de développement Sogroco pour l'édification d'un mail industriel, il s'agit d'un bâtiment d'une superficie de 30,000 pieds carrés, sa capacité lui permet de recevoir deux locataires.

Il s'agit du second projet du genre à se concrétiser en l'espace de quelques semaines, puisque, tout dernière-

ment, le promoteur Norbert Dunlavy a entrepris, sur la rue des Textiles, la construction d'un mail de 18,000 pieds carrés, prêt à recevoir quatre locataires.

Tous ces projets concourent à redonner confiance à la population cowansvilloise, trop longtemps consciente d'avoir un avenir économique pour le moins "barré".

Enfin, dans le domaine commercial, cette fois, un permis de \$45,500 a été octroyé à M. John Dunn, commerçant de la rue Sud à Cowansville, pour ajouter un second étage à sa bâtisse. Il s'agit là d'un investissement appréciable qui, rapproché avec des travaux d'améliorations et de réparations de plusieurs autres commerces, semble laisser croire qu'il y de l'espoir dans l'air, à Cowansville...

Les marginaux, au coeur de "Visa le noir, tua le blanc"

COWANSVILLE (JdB) - La place des marginaux dans notre société, voilà le sujet, auquel s'attaque, non sans humour, la pièce de Dale Wasserman, adaptée pour le Québec par René Dionne, sous le titre de "Visa le noir, tua le blanc".

Cette pièce, qui, chaque soir, fait salle comble depuis le début des représentations au théâtre Port-Royal de la Place des Arts, sera offerte au public cowansvillois, le samedi 8 novembre, à partir de 20 heures, sur la scène de l'auditorium Massey-Vanier.

On peut déjà s'attendre à un nouveau succès pour la compagnie Jean Duceppe Inc., compte tenu du nombre de billets écoulés à date, la magie de la critique montréalaise et le prestige de vedettes comme Monique Joly et Jacques Thibault ont eu raison des Cowansvillois, une fois de plus.

L'action se situe dans une institution psychiatrique, aussi il ne faut pas s'étonner qu'elle ait soulevé un intérêt certain parmi ceux qui oeuvrent dans un tel milieu, c'est, notamment le cas de M. Denis Lazure, directeur général à l'hôpital Saint-Jean de Dieu.

Pour lui, une telle pièce peut contribuer à détruire des préjugés solidement ancrés dans l'esprit du grand public tout en mettant en évidence l'attitude parfois équivoque du personnel de telles institutions.

"Visa le noir, tua le blanc" est donc, aussi, une pièce éducative en

ce sens qu'elle peut, grâce à certaines scènes, inviter le public à prendre conscience que les patients ont, eux aussi, des capacités, des ressources qu'il faut reconnaître et mettre en valeur.

Pour le public cowansvillois, qui en matière de spectacles comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs, aiment miser sur des valeurs sûres, reconnues par le succès, le spectacle de la compagnie Jean Duceppe ne pourra que répondre à leur attente et leur offrir une soirée agréable, à moins qu'elle n'éveille certaines questions.

Pour Franco

Les 36 prochaines heures sont les plus importantes

MADRID AP - Le général Francisco Franco, qui se trouve au milieu de la période post-opératoire critique, risque une déficience pulmonaire résultant d'un empoisonnement généralisé, ont indiqué mercredi ses médecins.

Par ailleurs, le journal "Ariba", l'organe de la Phalange, a révélé qu'après trois semaines de maladie, le général Franco ne pèse plus que 40 kilos 88 lb.

Dans les milieux médicaux, on estimait que les 36 prochaines heures risquaient d'être très critiques et que les informations faisant état de permanence d'accumulation de liquide au niveau de l'abdomen indiquaient la présence d'un cancer. L'équipe médicale, actuellement composée de 26 médecins, n'a pas donné d'explication sur les raisons de la présence de ce liquide.

Deux chèques au courrier

COWANSVILLE (JdB) - La correspondance n'a pas manqué de retenir l'attention des membres du conseil, et combien agréablement. Trouver deux chèques au montant appréciable dans son courrier n'est pas chose courante, même pour une municipalité.

Le premier chèque, émanant des services du Dr Victor C. Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement est au montant de \$322,271. Il arrive quelques semaines après que l'annonce officielle en ait été faite par le député de Brome-Missisquoi M. Glen Brown.

Il s'agit d'une subvention d'équilibre budgétaire, versée en un seul paiement, à la ville de Cowansville, qui, avec une population de 12,000 citoyens, échappe à certains octrois statutaires. L'octroi, qui sera appliqué à l'année en cours, permettra d'absorber le déficit escompté par les autorités municipales.

Quant au second chèque, il provient de M. Normand Toupin et est adressé à M. Rosaire Raymond, président de la Commission industrielle Bromont-Cowansville, qui voit ainsi son renouvellement de subvention accepté pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 1975.

Il s'agit cette fois d'un montant de \$30,000 qui, comme le souligne M. Toupin, devrait servir à "accélérer le développement industriel et commercial de la région". Si dit-on, la proie est d'argent, qu'en dira-t-on, après cela, que les écrits sont d'or?

Coup d'oeil sur la région

Emprunt temporaire

COWANSVILLE - Le conseil municipal a décidé de prolonger pour une période de douze mois, un emprunt temporaire au chapitre de la rénovation urbaine. La demande du conseil sera transmise à la Commission municipale pour approbation.

Affiliation à Montréal

COWANSVILLE - La ville de Cowansville demandera au ministère des Affaires municipales d'être rattachée, en matière d'évaluation foncière, au bureau de vision du District de Montréal.

Enseignes

COWANSVILLE - Si le ministère des Transports donne son approbation à des enseignes seront posées à l'intersection des routes 104 et 139, et 139 et 202. Ces enseignes indiqueront le centre-ville, le centre culturel, la polyvalente Massey-Vanier, le pavillon des Sports et la piscine.

Maire suppléant

COWANSVILLE - C'est Me Pierre Beaudry qui a été désigné maire suppléant, il succède à cette charge au Dr Claude Breton. La procédure adoptée par la ville de Cowansville pour le choix des maires suppléants est des plus démocratiques: on fait le tour de la table du conseil, tout simplement.

Certificats de paiement

COWANSVILLE - Deux certificats de paiement ont été approuvés au bénéfice des Entreprises Lague Ltée., \$9,720 pour les travaux d'aqueduc, égouts et voirie rues Cherbourg et Dorion, et \$46,793.76 pour la réfection de rues, revêtement d'asphalte et trottoirs.

«Le Guide du Citoyen vous aide à vous tirer de l'embarras.»



La plupart du temps, les oiseaux retrouvent d'eux-mêmes leur chemin. Mais pour nous, humains, les choses ne sont pas si simples. Nous avons souvent besoin de quelqu'un, d'un renseignement, ou d'une information plus complète et plus précise.

Voici quelque 400 pages de renseignements pratiques qui vous aideront à mieux exercer vos droits, à connaître l'administration gouvernementale et publique et finalement, à vous faire une idée plus nette des ressources de notre société.

Le Guide du Citoyen vous évitera des démarches inutiles en mettant à votre portée l'information

dont vous avez besoin. Maintenant!

En vente au prix de \$1.50 dans les librairies, les dépôts de journaux et chez l'Éditeur officiel du Québec.



ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
C.P. 12
CITÉ PARLEMENTAIRE
QUÉBEC, G1R 5B3

310 OUEST, RUE STE-CATHERINE,
MONTREAL H2X 2A1



CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

Minimum \$500 — Intérêt payé annuellement

10 1/2% 10%

terme de 5 ans

terme de 3 ans

Nous offrons également d'autres termes et conditions
Pour tout renseignement, composez

372-2500

Ces taux sont sujets à changement sans préavis
Les changements de taux n'affectent pas les certificats déjà émis

Le "Trust" de la Banque d'Épargne

Fiduciaires

de la Cité et du District de Montréal
243, rue Principale
GRANBY

VENTE D'IMMEUBLE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
et autres services de Fiducie

Siège social: 1253 McGill College, Montréal
Institution inscrite à la Régie
de l'Assurance-Dépôt du Québec



SAMEDI
8 NOVEMBRE

C'est la soirée des candidats du Club Aramis de Granby, à compter de 8 h 30 p.m. Les membres, les candidats ainsi que leurs invités sont priés d'être présents. En plus, les candidats sont priés de se rendre pour leur inscription dimanche matin 6 h 30 a.m. Enfin, on demande à tous les membres d'être présents à cette initiation, dimanche le 9 novembre.

LA BARIQUE (1972)
38, ST-CHARLES GRANBY

VOUS PRÉSENTE CETTE
FIN DE SEMAINE, LES
7 et 8 NOVEMBRE 1975

"L'INFRACTION"
MUSIQUE DE DANSE

EN PLUS

DANSEUSES
"TOPLESS"



À VENIR SEMAINE PROCHAINE
MIKE WAREST & THE TENSIONS
RÉSERVATIONS: 378-5740

Nouvelles de Granby

On s'interroge sur:

Les conseillers et les "mouches qui les piquent"

GRANBY (Francine B. Pelletier) — "Si j'étais un démissionnaire, je l'aurais fait trois ou quatre fois, la semaine dernière, lors de la séance du conseil. Ou il y a des problèmes, ou il y a des personnes qui ont tort. Moi, je veux savoir si je ne m'acquiesce pas convenablement de ma tâche de président d'assemblée!"

Voilà comment le maire Trépanier expliquait ce qu'il ressentait, la semaine dernière, alors que les conseillers semblaient faire montre de beaucoup d'agressivité et d'impatience, selon ses propres termes.

"Je n'ai pas l'impression que cela a été pire que les autres fois et je ne comprend pas votre question", de répondre, en premier lieu, le conseiller Robidoux.

Mais la porte était ouverte à toutes sortes d'interventions... Et, sortant un peu du sujet, le conseiller Guay de demander au journaliste Michel Brunet, de la Nouvelle Revue, pourquoi il avait écrit que le conseil ne laisse pas les citoyens s'ex-

primer et dire ce qu'ils ont à dire. "C'est erroné. Le conseil donne toute la latitude possible aux citoyens et, si je n'ai pas toujours été ici, je peux affirmer que depuis que j'y suis, toute personne ayant quelque chose à dire a pu le faire librement".

Usant du micro, M. Brunet d'expliquer que ce n'est pas que vous ne laissez pas parler les gens mais je faisais référence à la manière de les écouter. C'est mon opinion personnelle, mais je l'ai écrite parce que plusieurs personnes ont exprimé, la même et que j'ai trouvé qu'elle était générale".

Et il fut appuyé, dans ses propos, par deux citoyens qui mentionneront avoir été lésés par les attitudes de certains conseillers devant leurs interventions.

Soulignons, d'ailleurs, que l'un d'eux ne put terminer son "plaidoyer", coupé qu'il fut par les hauts cris de MM. Guay, Robidoux et Cadorette affirmant qu'ils "ont toujours laissé parler tout le monde et qu'il est normal de perdre pa-

tience quand ça fait deux heures que l'on répète la même chose!"

Ce citoyen ne put qu'affirmer que "même s'il était vrai que le conseil municipal de Granby est le plus démocratique et ouvert du Québec, il y a sûrement place à l'amélioration".

"Je l'ai toujours dit et je le répète, l'hôtel de ville appartient aux citoyens. La population est donc chez elle. Le conseil est constitué d'élus qui ne sont que de passage, au service des citoyens. J'ai toujours cru qu'en tant que président je permettais aux personnes ne venant s'adresser librement au conseil. Maintenant, si j'ai tort ou si je fais mal ce travail, j'invite qui le veut à me donner des suggestions", de souligner M. Trépanier.

"En fait, de conclure le citoyen, on peut presque dire que vous avez le don de rendre la personne qui parle en avant ridicule" et il s'adressait aux conseillers qui, voilà deux semaines, l'ont reçu comme un chien dans un jeu de quilles", selon ses propres pa-

roles.

Si la question posée en début de séance par le maire n'a pas reçu sa réponse, elle n'en constituait pas moins une bonne occasion pour certains de se vider le cœur. Ainsi, M. Brunet de souligner que si son article "a soulevé une polémique permettant aux gens de s'exprimer et aux conseillers de réviser leur attitude quant à la réception des demandes des citoyens" il est d'autant plus fier de l'avoir écrit.

"Si j'ai à le refaire, je le referai", conclut-il!

Puis, comme pour se replacer dans le contexte avant de tenir la séance comme telle, M. Coullombe de dire que "les conseillers se sont peut-être ennuyés du maire, alors qu'il était en Europe et puis à l'hôtel, ça explique peut-être pourquoi ils se sont défilés le cœur la semaine passée".

Et l'on tint une séance sur un ton modéré et poli, qui n'offrit d'assai-sonnement que lors de l'altercation opposant MM. Trudel et Regimbald.

Séguin cité à son procès

COWANSVILLE (GL) — M. Maurice Séguin, de Granby, a été cité, hier, par le juge Guy Genest à son procès aux assises criminelles sur une accusation de meurtre.

Cette décision du juge Genest, de la Cour des sessions de la paix, mettait un terme à l'enquête préliminaire qui s'est déroulée au Palais de justice de Cowansville.

Les assises criminelles débiteront la semaine prochaine, et c'est à ce moment seulement que nous saurons la date du procès.

Entre-temps, il nous est impossible de rapporter le témoignage d'un expert de l'Institut médico-légal, de Montréal, qui a remis à la Couronne le rapport contenant les conclusions indiquant les causes du décès de Mme Murielle Fortin, puisque Me Claude Léveillé, procureur de l'accusé, a demandé et obtenu du juge un ordre de non-publication.

Autres nouvelles de Granby en page 16 et de la région en page 17

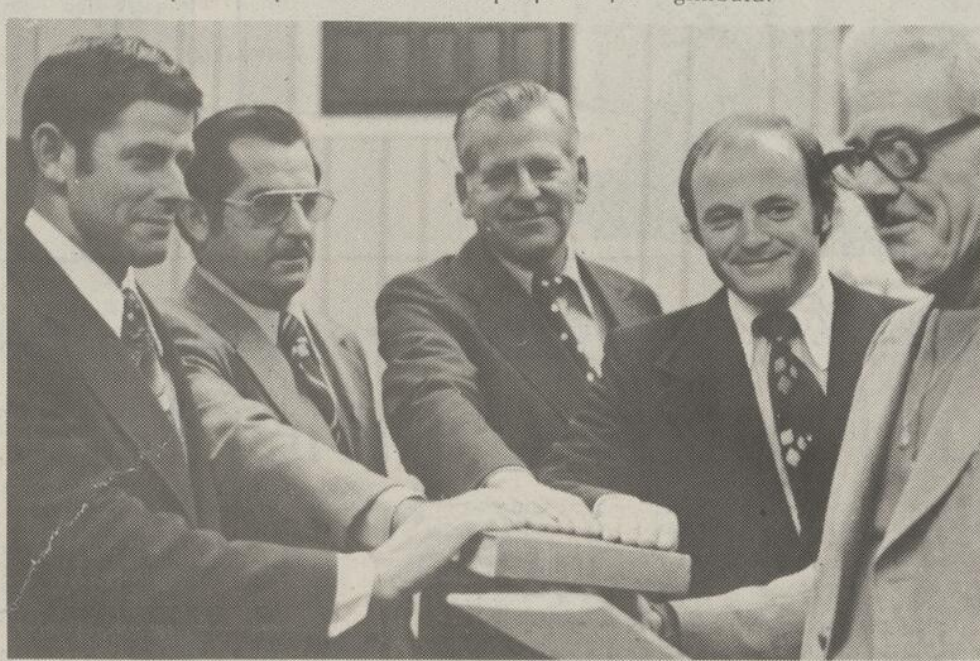
NOUVEAUX MARIÉS?



Je ne suis pas un conseiller matrimonial, mais je puis éliminer une bonne partie des risques qui assombrissent votre avenir. Laissez-moi vous parler de la police de La Métropolitaine qui est si populaire chez les nouveaux mariés, et qui a pour rôle de protéger votre famille durant les premières années, alors que les dépenses sont les plus lourdes.

Richard Leduc
15, Centre Granby
372-3375

La Métropolitaine
Où l'avenir, c'est tout de suite



(Photo C-Line Jobin)

Au seuil d'un mandat de deux ans

Avant de pouvoir procéder à la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton, quatre composantes, dont trois nouveaux visages devaient, cependant, prêter serment, jurant solennellement sur la Bible de remplir honnêtement et fidèlement la charge qui leur échoit au meilleur de leur jugement et de leurs capacités. Nous apercevons donc, ici, MM. Louis Choinière, nouveau maire; Gérard Giard, conseiller occupant le siège numéro 1; Eugène Monty, conseiller du siège numéro 2, entreprenant sa vingtième année à ce poste; ainsi que Camille Breton, conseiller du siège numéro 3, élu par acclamation et tout nouveau sur la scène municipale, auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton, M. Léopold Beauregard, officier d'assermentation.

Et un accrochage sur Principale

Trois collisions entre animaux et automobiles

GRANBY (FB) — Les collisions entre les automobiles et les animaux sont des choses relativement rares sauf peut-être lors de la période de la chasse à l'automne.

Quoiqu'il en soit, trois accidents impliquant des voitures et des animaux se sont produits dans la journée de mardi.

Auto vs Chevreuil
Une voiture a heurté un chevreuil mardi en fin d'après-midi sur la route 241, près du Rang Lamoureux. L'impact s'est produit vers 17

heures lorsque la voiture conduite par Joséphine Charron, de Waterloo, a percuté le quadrupède qui s'était aventuré en dehors de la forêt et goûtait les joies du macadam. Les dommages à la voiture, une Mercury 1972, sont évalués à environ \$300. Les constatations d'usage ont été faites par l'agent Alain Perron de la Sûreté du Québec, poste de Granby.

Auto vs Cheval
Un autre accident a

impliqué une voiture et cette fois-ci un cheval. L'impact s'est produit à l'intersection du 9e Rang et de la rue Reynolds vers 20 heures 30. La voiture conduite par M. Fabien Malouin, de Granby, a subi des dommages d'environ \$400. Le cheval, propriété de M. Raymond Deslandes, a été abattu et était évalué à environ \$800. Les constatations d'usage ont été faites par l'agent Denis Desilets de la Sûreté du Québec, poste de Granby.

Auto vs Boeuf
Jamais deux sans trois, dit le proverbe. C'est ainsi qu'en fin d'après-midi, une automobile a heurté un boeuf. L'impact est survenu à St-Joachim-de-Shefford vers 17 heures 30. Le véhicule conduit par M. Normand Beauregard a subi des dommages évalués à \$350. Le boeuf, propriété de M. Donat Marois, a été évalué à \$300. Les constatations d'usage ont été faites par l'agent Guy Ouellette, de la Sûreté du Québec, poste de Granby.

Accrochage
Un accrochage entre deux voitures s'est produit mardi vers 16 heures à l'intersection des rues Principale et Martin. L'impact est survenu lorsque la voiture conduite par M. Myriel d'Arcy, de Granby, a signalé son intention de tourner et a été emboutie par le véhicule de M. Léopold Malouin, de St-Césaire, qui le suivait.

Les dommages à la voiture de M. Darcy, une Volvo ont été évalués à \$500, alors que les dommages au véhicule de M. Malouin sont estimés à environ \$200. L'accident n'a fait aucun blessé et les constatations d'usage ont été faites par l'agent Guy Ouellette, de la Sûreté du Québec, poste de Granby.

D'autre part, un dérapage dans le Canton de Shefford a causé un blessé. L'accident qui s'est produit vers 1 heure dans la nuit de mardi à mercredi sur la chemin Grande-Ligne a causé des blessures au conducteur de la voiture, M. Roger Denis, qui était seul à bord lors de l'impact. Il a été conduit à l'hôpital Général de Shefford à

Agitation ouvrière à Granby:

Les travailleurs de la Simonds occupent les bureaux administratifs

GRANBY (FB) — Les employés de la compagnie Simonds Cutting Tools-Wallace Murray Canada Ltd ont déclenché un arrêt de travail hier après-midi afin de protester contre l'attitude du directeur du personnel qui cause une détérioration dans le climat de travail.

En effet, il semble que depuis l'arrivée de cette nouvelle personne, les griefs se soient accumulés à un rythme effarant. Les syndiqués ont donc décidé d'occuper les bureaux du personnel de façon à améliorer la situation qui prévaut actuellement alors que plus de 30 griefs attendent d'être réglés.

Face à ce mouvement, les dirigeants de l'ent-

reprise ont convenu du bien-fondé des réclamations des travailleurs et ont accepté de débiter des négociations pour tenter de régler ces problèmes. Ces négociations commenceront ce matin et les deux partis tenteront d'en venir à une entente dans des délais assez restreints.

L'occupation s'est déroulée dans le calme, quoique les dirigeants de l'entreprise aient fait appel aux membres de la sûreté municipale, ayant sans doute en mémoire les événements qui s'étaient passés lors de la dernière grève. Mais il semble bien que la présence des policiers ait été superflue, puisque les travailleurs ont fait connaître leurs doléances dans le calme.

Ceux de Sinimex veulent connaître l'avenir de l'usine granbyenne

GRANBY (GL) — Se perdant en conjectures, envisageant de nombreuses hypothèses et très perplexes, les travailleurs de la compagnie Sinimex Inc. ont décidé, hier matin, de déambuler devant l'usine plutôt que de se rendre à leur occupation quotidienne.

Ce geste a été posé dans le but de forcer l'employeur à avouer officiellement la fermeture de l'usine et à régulariser la situation "malencontreuse", émanant d'opinion fondée sur des probabilités.

"Nous voulons, en tant que travailleurs, savoir si réellement il y aura fermeture de l'usine et quand. D'une journée à l'autre, nous ne sommes jamais certains de notre emploi", de préciser Mlle Floriane Tétrault, présidente du syndicat, affilié au Conseil central de Granby (CSN).

Pour les travailleurs qui négocient actuellement une nouvelle convention collective, maintes et une questions se posent. "L'employeur veut-il nous faire signer n'importe quoi? Est-il sur le bord d'une faillite? Déménage-t-il vraiment à Ville La Salle?", ont laissé entendre les travailleurs que nous avons rencontrés, hier devant l'usine.

Les salariés de Sinimex désirent surtout rencontrer l'employeur qui ne donne aucun signe de vie depuis quelque temps. Selon eux, l'ambiance au travail n'est pas au beau fixe depuis que certaines rumeurs courent en ville.

Les travailleurs nous ont aussi signalé qu'ils voulaient en savoir plus long quant aux subventions accordées par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et par la Société de développement industriel (SDI).

Du côté des négociations, rien ne laisse présager un règlement prochain, puisque là aussi, aux dires des représentants syndicaux, l'atmosphère est mauvaise. La conciliation du mercredi 29 octobre n'a rien donné, le syndicat refusant de négocier des offres monétaires collées à des noms de travailleurs.

Quant à la fermeture de l'usine, si fermeture il y a, les travailleurs attendent des offres, à savoir des modalités de transfert du personnel et des offres de salaire décent, autre chose que le salaire minimum.

Ne sachant pas comment se comporter dans cette situation embarrassante, les travailleurs veulent établir un contact réel avec l'employeur et connaître la vraie signification d'une circulaire qui se lit comme suit: "Nous avons déménagé. Notre nouvelle adresse, Sinimex Inc. 9031, rue Salley, Ville La Salle, tél.: 363-0050".

Notons que la Sinimex a à son emploi 25 travailleurs qui fabriquent ce qu'ils appellent des unités compactes pour les roulottes et hôtels (réfrigérateur, comptoirs, etc.) et que 194 personnes ont été enregistrées sur les fiches d'emploi de l'usine en 1974.

Le conseil adopte huit règlements et reporte celui concernant Tamaco

GRANBY (FBP) — "Puisque certaines personnes font du porte à porte contre le changement de zonage concernant l'usine Tamaco, je pense qu'il faut laisser le temps de s'organiser à ceux qui sont en faveur d'un tel changement. C'est pourquoi je demande que l'on reporte l'étude à plus tard".

C'est ainsi que le conseiller Guay, celui-là même qui présentait l'avis de motion pour la préparation du règlement en question, demandait au conseil de ne pas se prononcer sur ce sujet, lors de la dernière séance, alors qu'on en

était rendu à la lecture des règlements.

"Je pense que c'est tout à fait normal d'agir ainsi", de préciser le conseiller qui ne rencontra aucune opposition.

On retira donc ce règlement de la liste des neufs à l'étude.

Egouts et aqueduc
Par contre le conseil adopta un règlement concernant des travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue St-François, entre les rues St-Valier et Fournier.

Le montant de ces travaux s'élève à \$8,400, soit: \$2,600 pour la construction d'une conduite

d'aqueduc de 225 pieds, constituée d'un tuyau de six pouces de diamètre; \$4,400 pour la construction d'une conduite d'égouts d'une même longueur, tuyau de 15 pouces; ainsi que \$1,400 au chapitre des imprévus.

Soulignons que ces travaux seront effectués à même le budget de l'année 1975. On ne sait toutefois pas quand ils débiteront!

Réserves de terrains

Six règlements établissant des réserves de terrains pour fins publiques furent adoptés. Il s'agit du carrefour des rues Cowie, St-Valier, Ste-Rose, Fournier et son prolongement; du prolongement de la rue Desjardins entre Principale et Duvernay; du prolongement de St-Antoine sud entre Cowie et la rivière; d'une bande de terrain

en vue de l'établissement de la voie de service au sud du boulevard Bouchard; de l'aéroport de Granby et d'une partie de la rue Alexandra, en vue de l'aménagement des abords sud du lac Boivin; ainsi que du coin des rues City et Principale, en vue de l'élargissement de la rue City. Les projets d'aménagement de ces différents endroits sont prévus à plus ou moins long terme. Puis on changea le nom de la rue Sinda en celui de "Moeller".

Goddard & Daigneault Inc.
MEUBLES
FOURNITURE
1204, PRINCIPALE
GRANBY
(chemin St-Paul)
378-3949

PROFITEZ
DE NOTRE VENTE
D'AUTOMNE
UNE VISITE SUR LE
CHEMIN ST-PAUL
VOUS CONVAINCRA

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS - C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Clément

Embauché en 1967 par le maire Boisvert, tout allait bien jusqu'au moment où M. Boisvert n'a pas voulu remplacer le pare-choc d'une autopatrouille accidentée, même si la compagnie d'assurance lui avait versé le montant de la réclamation. Notons qu'avant ou au moment de cet incident, le garage du maire Boisvert s'occupait de l'entretien de tous les véhicules municipaux. Suite à une demande du conseil municipal, le pare-choc a été changé et on a commencé à faire la rotation des garages de la ville afin de les encourager tous, ce que le maire Boisvert n'aurait jamais digéré.

Dans cette voie, M. Clément a relaté une série d'incident où M. Boisvert avait voulu se servir de la police afin de satisfaire ses vengences personnelles, tels la fermeture du restaurant Jetté et de l'entrepôt du conseiller Roger Provost ou encore de couper l'eau à l'usine du conseiller Baudry.

D'autre part, M. Clément a affirmé n'avoir jamais sollicité de vote d'appui ni être intervenu dans les décisions du conseil. Accusé de n'avoir pas toujours dit la vérité ou d'avoir manqué de discrétion, M. Clément rétorque qu'il a une façon particulière de mener des enquêtes.

Visitez notre intérieur modernisé
Yvan BROUILLETTE bijoutier
171, rue Principale Granby

THEATRE
PALACE
GRANBY 372-4466

HORAIRE: sem. BAGARREUR
9 h p.m. sam. 8 h 40 p.m. CAR-
NAGE: sem. 7 h 30 p.m. sam. 7
h p.m. et 10 h 15 p.m.
PRIX RÉGULIER

CHARLES BRONSON JAMES COBURN
14 ANS
il ne craint personne!
LE
BAGARREUR
ENSEMBLE, 2e GRAND FILM
GENE HACKMAN
& LEE MARVIN
CARNAGE
PRIME CUT

DEPUIS 20 ANS NOUS PROGRESSONS
LA MAIN DANS LA MAIN
AVEC LA POPULATION DE LA RÉGION DE GRANBY

Voulez-vous apprendre à bien conduire et obtenir rapidement votre permis de conduire? Si tel est votre cas, voici un moyen facile pour vous.
Appelez: ÉCOLE DE CONDUITE

GABRIEL
Lussier
LTÉE

N.B. N'attendez pas de subir la longue liste d'attente et renseignez-vous dès maintenant pour connaître les dates des prochains cours.
"Pour conduire en toute sécurité, l'École de conduite Gabriel Lussier Ltée n'a pas son égalité".

LE CONCESSIONNAIRE
Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures

GM
LE PLUS IMPORTANT DE LA RÉGION

GABRIEL
Lussier
LTÉE

BUICK PONTIAC CAMIONS GMC
715, boul. Leclerc
372-9080 — GRANBY

"on s'fend en quatre pour mieux vous servir"

Editorial

Processus pénal et désordre mental

Désordre mental et criminalité: voilà deux problèmes sociaux d'envergure. Pris ensemble, ils forment un tout encore plus considérable que la somme de leurs composantes distinctes. Le 14e document de travail de la Commission de réforme du droit traite de l'accusé souffrant de désordre mental et souligne les problèmes qu'il suscite au sein du processus pénal.

Le document fait tout d'abord état de l'attitude de la Commission face au processus pénal en général, puis de l'opinion de cette dernière quant à la place que devrait occuper la question du désordre mental au sein de ce processus. Ensuite, l'on y souligne certains des obstacles rencontrés dans ce domaine particulier de la réforme du droit.

Il y a, en premier lieu, une question de perspective. Des problèmes importants ont souvent été éclipsés; en effet, la perspective traditionnelle a voulu que l'aptitude de l'accusé à subir son procès et la défense d'aliénation mentale deviennent le point de mire en ce domaine. Le document préconise que la question du désordre mental soit envisagée en son entier; ce serait là un premier pas vers une véritable réforme dans ce domaine du droit.

Vient ensuite la question du langage employé. A l'heure actuelle, le langage dit "légal" prête à confusion. Cet ouvrage préconise la remise en question de tout le vocabulaire juridique ayant trait à cette matière. Le troisième obstacle consiste en l'attitude présente de la collectivité à l'égard de l'aliéné. Le document souligne que notre peur de l'aliéné mental ne tient pas à des motifs raisonnables et que, par conséquent, il faut tenir compte de cette constatation dans l'élaboration d'une politique sociale au bénéfice de l'aliéné mental.

Enfin, il y a la question de politique globale. Il n'y a jamais vraiment eu de politique qui tienne compte d'une perspective globale de la question. Ce document se fait alors l'avocat d'une politique d'ensemble en la matière et émet certaines directives pouvant servir à l'élaboration d'une telle politique.

Ce sont la modération dans le recours au droit pénal, le respect du principe de l'équité des procédures, que l'accusé soit ou non un être déséquilibré, la prudence dans l'utilisation d'un indice de "dangerosité", surtout là où le recours à la détention préventive est possible, et la révision ultérieure de toute mesure de détention prise à l'égard du déséquilibré et l'établissement d'un terme fixe pour cette détention.

Il est ensuite question, dans ce document, du désordre mental du prévenu avant, pendant et après le procès.

Le désordre mental avant le procès. Ce chapitre traite de la "déjudiciarisation" du malade mental. En bref, il soulève le fait que ce domaine important du droit pénal a été généralement négligé et préconise le tamisage du malade mental, tant par la police que par la poursuite, afin d'arriver à un règlement extra-judiciaire du plus grand nombre de causes possible.

Le désordre mental lors du procès. Ici, il est question de l'aptitude de l'accusé à subir son procès. L'on se penche particulièrement sur trois aspects de la procédure actuelle ayant trait à l'aptitude de l'accusé: les critères de l'aptitude, la remise de l'audition sur l'aptitude et les mesures adoptées envers le prévenu inapte.

Le document recommande la cristallisation législative, en termes catégoriques, des critères de l'aptitude et entérine les critères auxquels les tribunaux font actuellement appel dans la détermination de l'aptitude de l'accusé à subir son procès.

En ce qui a trait à la remise de l'audition, la Commission recommande que l'accusation elle-même soit débattue et décidée au fond avant que ne soit soulevée la question de l'aptitude de l'accusé. Une procédure spéciale est d'ailleurs envisagée à cette fin. Enfin, le document recommande que les mesures prises envers l'accusé inapte n'impliquent pas nécessairement la détention de l'accusé et, si détention il y a, que cette dernière soit assortie d'un terme fixe.

Le désordre mental après le procès, l'ordonnance d'hospitalisation. Ce document préconise le recours à un régime d'ordonnances d'hospitalisation, évoquant par là une solution de rechange à l'emprisonnement. En somme, l'ordonnance d'hospitalisation permettrait au juge, du consentement de l'accusé, d'envoyer ledit délinquant à un institut psychiatrique plutôt qu'à la prison, quant à la sentence en prison. La Commission recommande aussi l'amélioration du régime de soins psychiatriques dispensés dans les prisons et un remaniement des procédures qui prévoient le transfert d'un détenu de la prison à un institut psychiatrique, afin d'accroître l'efficacité de ces procédures.

Le dernier chapitre traite de la preuve de l'état mental de l'accusé, des rapports et des renvois. Il s'y trouve des recommandations quant au rôle du psychiatre devant le tribunal, quant au fond et à la forme du rapport d'expertise psychiatrique et aussi quant au renvoi du prévenu pour fins d'observation.

Jean Naud



(Reproduction autorisée par La Presse, Montréal)

Droits réservés

Les mesures anti-inflationnistes Quelques commentaires...

Le sénateur libéral Eugène Forsey a enjoint les parlementaires fédéraux à se "racheter", dans une certaine mesure, en se privant de la hausse de 2,000 qui sera apportée à leurs salaires le 1er janvier.

L'ancien syndicaliste de 71 ans, qui représente l'Ontario à la Chambre haute, a souligné que la loi devrait être amendée de telle sorte que les parlementaires n'obtiennent pas cette augmentation, ce qui serait susceptible d'avoir "un effet psychologique marqué auprès de la population".

Rappelons ici que lorsque les parlementaires s'étaient accordés un relèvement de 33 et un tiers pour cent de leur traitement, mesure qui devait entrer en vigueur le 1er juillet, ils avaient également voté en faveur d'une indexation de leurs augmentations futures en fonction de l'incidence des salaires industriels à partir du 1er janvier 1976.

Le sénateur Forsey a proposé, d'autre part, que les 1,200 à 1,400 hauts fonctionnaires fédéraux, "qui, à mon avis, ne sont nullement dans le besoin", se privent eux aussi de hausses atteignant jusqu'à 46,000 qui leur ont été accordées juste avant l'annonce des directives de restriction en matière de prix et revenus.

Le sénateur libéral a souligné à cet égard que les hausses de salaire de la fonction publique, intervenant après l'augmentation généreuse des traitements des députés, illustrent une fois de plus le manque de réalisme avec lequel le gou-

vernement comprend la psychologie populaire.

Selon un ancien ministre québécois des Affaires sociales, les mesures anti-inflationnistes du gouvernement fédéral sont essentielles dans le contexte actuel pour briser le cycle inflationniste et empêcher la détérioration du climat social. A la veille d'assumer ses nouvelles fonctions à la Commission de contrôle des prix et des revenus, M. Claude Castonguay a loué le geste du gouvernement Trudeau, qui, a-t-il précisé, va freiner le chômage.

M. Castonguay a fait ses remarques à un journaliste de "La Tribune", à Sherbrooke, où il venait de recevoir un doctorat honoris causa de l'université pour sa contribution au développement social.

Un contrôle devenant nécessaire, a déclaré l'ancien ministre, non pour régler définitivement le problème, mais pour briser le cycle inflationniste et revenir à un rythme plus ordonné dans l'accroissement des richesses.

"Les demandes salariales des groupes de travailleurs ayant de forts moyens de pression pour influencer les négociations, a souligné M. Castonguay, se faisaient de plus en plus pressantes, alors que d'autres groupes ayant moins de pouvoirs étaient laissés pour compte."

M. Castonguay ne croit pas que les salaires soient les seuls touchés, car les mesures qui s'appliquent aux entreprises sont des mesures très sévères, soutient-il.

Les mesures anti-inflationnistes du gouvernement auraient dû être précédées d'un gel de trois mois des salaires et des prix, estime M. Carl Beigie, directeur exécutif de l'Institut de recherche C.D. Howe.

Pendant cette période de gel, le gouvernement, le patronat et les syndicats auraient pu examiner les implications du contrôle des salaires et des prix et définir qui serait exempté des mesures de limitation à 10 pour cent, a déclaré M. Beigie, mardi.

L'annonce inopinée du 14 octobre va provoquer beaucoup de problèmes administratifs, a ajouté M. Beigie à la réunion annuelle du secteur des relations publiques de l'Association canadienne de l'industrie des pâtes et papier.

La Commission anti-inflation ne compte que 200 employés et risque de faire des erreurs regrettables, puisque presque chaque secteur de l'économie peut demander une exemption, estime M. Beigie.

Il a encore réaffirmé son soutien à l'initiative du gouvernement et s'est montré optimiste quant à l'efficacité du contrôle.

Dans les autres pays, des contrôles de ce genre ont échoué parce que la demande était trop élevée, parce que les contrôles étaient trop sévères, parce que ceux qui étaient chargés de les appliquer n'y étaient pas liés et parce qu'ils ne venaient pas en temps opportun, a conclu M. Beigie.

Le ministre canadien de l'Industrie, M. Don Jamieson, a déclaré qu'à son avis la plupart des travailleurs canadiens comprennent la nécessité du programme anti-inflationniste du gouvernement fédéral, et l'acceptent. Mais "une forte opposition vient des dirigeants des mouvements syndicaux", a-t-il assuré au cours d'une réunion conjointe des Men's and Women's Canadian Clubs.

"Je ne suis pas convaincu que les travailleurs ordinaires s'opposent à ce programme, car ils en comprennent la nécessité", a ajouté le ministre, en soulignant que le gouvernement fédéral a pris cette décision après avoir réalisé que depuis une année, l'inflation, au lieu d'être uniquement inspirée de l'extérieur, est maintenant provoquée au Canada même.

M. Jamieson est l'un des membres du Cabinet Trudeau qui parcourt le pays pour faire comprendre aux gens la nécessité des restrictions volontaires, et il affirme que ce programme a été généralement bien accueilli de la population. Il assure qu'il importe de vaincre la psychologie de l'inflation.

S'adressant plus tard aux journalistes, M. Jamieson a expliqué qu'à une réunion fédérale provinciale tenue la semaine dernière, on a convenu que des mesures de contrôle des loyers doivent être prises au palier provincial. Commentant ensuite

le Discours du Trône lu cette semaine à la législature de l'Ontario, il a assuré que le gouvernement fédéral prendrait certaines initiatives au sujet des taux hypothécaires afin d'encourager la construction d'habitations.

Selon le ministre canadien des Finances, M. Donald Macdonald, le gouvernement estime qu'une période d'essai loyal de son programme anti-inflationniste doit durer au moins deux années. Aux Communes comme à l'extérieur, le ministre a nié qu'il existe déjà un plan à court terme pour geler tous les salaires et les prix si l'opposition aux contrôles sélectifs impose le 13 octobre menace ce programme.

Le leader de l'Opposition, M. Robert Stanfield, a demandé si le gouvernement disposait d'un plan alternatif de gel direct. A quoi M. Macdonald a répondu: "Je n'ai pas de tel plan à indiquer ou à faire connaître en ce moment".

Le ministre a promis qu'après une période d'essai loyal, qui pourrait aller même jusqu'à trois années, le gouvernement ferait une évaluation pouvant déboucher sur une des trois hypothèses suivantes: prolonger le programme actuel, l'abolir complètement ou le renforcer de sorte à obtenir l'effet recherché, à savoir une baisse du taux d'inflation à 4 pour cent par année, alors qu'on a enregistré une hausse de 10-12 en ces trois dernières années.

Le ministre des Finances a reproché au gouvernement de la Colombie britannique d'avoir imposé un gel des prix sur les biens et services essentiels jusqu'au 1er janvier 1975. Pour lui, ce gel fera plus de tort que de bien, car après janvier les compagnies pourront se reprendre, et les consommateurs écopèrent.

M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, a déclaré que sa centrale syndicale entend mener la lutte contre le programme anti-inflationniste fédéral en ne cédant pas d'un iota sur les propositions formulées dans le cahier de revendication des enseignants.

M. Charbonneau a ajouté que "loin de faire dévier la CEQ de ses objectifs, les mesures du gouvernement la convainquent de la nécessité de lutter pour ses revendications prioritaires en solidarité avec les plus larges masses possibles, et de se défendre contre tout encerclement des droits syndicaux".

La CEQ entend mener sa lutte par les moyens suivants:

— Une vaste campagne d'information qui se déroulera pendant la première quinzaine de novembre. On tentera d'y démontrer que les directives d'Ottawa menacent les conditions de travail de tous les travailleurs et du syndicalisme dans son ensemble.

— Une proposition aux autres centrales et au comité de liaison du "front commun" qui visera essentiellement à organiser divers rassemblements de travailleurs, à convoquer le conseil d'orientation du "front commun" le 15 novembre pour décider des mesures à prendre, et à demander à tous les groupes de ce front commun d'envoyer leur avis de conciliation.

— Des assemblées qui se tiendront entre le 3 et le 14 novembre dans tous les syndicats de la CEQ afin d'informer les membres de la situation et d'obtenir des mandats gradués d'action pouvant aller jusqu'au déclenchement de grèves ou "journées d'études".

— La CEQ établira des communications avec d'autres groupes de syndicats au plan fédéral, tout particulièrement avec ceux du secteur de l'enseignement.

Par ailleurs sur le plan financier, la CEQ s'est dotée d'un budget de 4,34 millions pour cette année.

Les prévisions font mention d'un déficit de 20,000; une somme de 100,000 a été affectée à la réduction du déficit accumulé qui s'élevait à 840,000 environ au 31 août.

Le budget de la négociation s'élève à 460,000.

L'EDUCATION CANINE par Gilles Chartier

Le chien est le meilleur ami de l'homme. Dans la mesure où on l'en occupe. Voilà de quelle façon Gilles Chartier, auteur de L'EDUCATION CANINE, reformule cet axiome bien connu.

Pourvu que l'on se donne la peine de le dresser, le chien sera un compagnon affectueux et fidèle. Il comblera la solitude des uns et participera à l'animation qui règne chez d'autres. Il s'intégrera facilement à la famille et placera toute sa confiance en son maître en qui il aime voir un chef, un leader.

L'EDUCATION CANINE s'adresse à tous les propriétaires de chiens. Une trentaine de races parmi les plus répandues y sont représentées en couleurs et leurs caractéristiques particulières font l'objet de commentaires approfondis.

Spécialiste en dressage depuis plus de sept ans, Gilles Chartier résume dans ce livre des centaines d'heures d'observation et de travail auprès des chiens. Il y étudie également leur psychologie et les divers

aspects de leur comportement et apporte de nombreux conseils sur les soins qu'il convient de leur donner.

L'EDUCATION CANINE, publié par les Editions La Presse, est en vente partout.

Pierre Tisseyre est heureux d'annoncer la création d'une nouvelle collection, la collection Ecritures.

Dirigée par Yvon Boucher, elle se veut avant tout un instrument de réflexion littéraire. Citons d'emblée le texte de présentation se trouvant à l'intérieur du premier ouvrage qui paraîtra d'ici quelques jours:

"Ecritures: comme écriture, manières d'effectuer l'acte d'écrire, produits résultants de cet acte..."

Ecritures: comme études, analyses, prospectives, essais sur l'écriture..."

Ecritures: comme négritude, ensemble des caractères, des manières d'être, des états propres à la race des écrivains..."

Ecritures: comme néologisme aberrant, fantaisie lexicale, cernant une non moins aberrante fantaisie: l'articulation des mots

dans une société...

Ecritures: comme nouvelle collection du CLF visant à établir les bases d'une réflexion sur la littérature et ses conditions d'épanouissement, de survie, d'utilité, ou, même, de pourrissement..."

La collection Ecritures se concrétise par un premier essai: De la vacuité de l'expérience littéraire par Yvon Boucher. Ce

texte, près de deux cents pages, est tout aussi bien un pamphlet contre les écrivains et la littérature qu'un énorme canular pessimiste. De quoi s'agit-il en fait?

Selon l'auteur: "La culture a toujours eu cet étrange pouvoir de conférer au bavardage de l'écrivain le statut d'une parole sacrée. La garantie de l'Ego, favorisée par les excès les plus déplorables du narcissisme et de l'individualisme, soutenue par la suave quintessence de l'inspiration et du talent, a donné naissance à un personnage équivoque: l'Ecrivain..."

Celui-ci, armé de la certitude de son "Je", produit des textes et pavane son unicité créatrice au nez du lecteur. Il convient pourtant, par le biais d'une critique maintenue avec ironie au plus près de son vide, de se demander pourquoi un auteur lucide s'entête à ne pas vouloir l'interruption de son discours. La dignité du silence est-elle donc si impensable?"

On se souviendra que Boucher a publié l'an dernier, chez le même éditeur, l'Obésité.

La collection Ecritures lancera également, sous peu, un texte de Jean-Pierre Guay intitulé: Voir les mots.

Ex-lauréat du prix CLF 74, pour son roman Mise en liberté, Guay écrit également de la poésie.

L'ENVOL DES CORNEILLES Michel Desrosiers

Le récit d'une enfance à toutes les autres semblable et pourtant si différente... L'aventure religieuse avec tout ce qu'elle comporte d'exaltation, de petitesse, de joies sublimées et d'inconfort moral, menée jusqu'à son dénouement inéluctable...

L'ENVOL DES CORNEILLES, c'est en même temps la description de la vie d'une famille rurale du Québec, avec ses amours, ses haines et ses petits drames quotidiens.

Ecrit dans un style incisif, tendrement ironique, c'est un livre à ne pas manquer. L'ENVOL DES CORNEILLES, publié par les Editions La Presse, Ltée, est en vente partout.

La Voix de l'Est



Journal quotidien publié par
La Voix de l'Est Ltée
136 Principale, Granby

Journal fondé en 1935

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi, pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'agence Reuters, ainsi que de toutes informations qui originent de la salle de la rédaction de La Voix de l'Est. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre rédaction, sont réservés.

TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot		DANS LES ENDROITS NON DESSERVIS PAR CAMELOTS				
Par jour	.20					
Samedi	.25					
Semaine	1.25	Poste	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Année	65.00	Canada	4 50	13 00	26 00	50 00
		Etats-Unis	6 00	15 00	26 00	50 00

Courrier de la deuxième classe Enregistrement No 0679

L'appel du chef Clément

La CPQ a entendu les derniers témoins

ACTON VALE (par Réal Marchessault) — Pour-suivant son audition de l'appel lancé par l'ex-chef de police d'Acton Vale, M. Gérard Clément, la Commission de police du Québec, représentée par le juge Jacques Coderre et le commissaire Gérard Tobin, a entendu hier, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, les huit derniers témoins de la défense, dont le principal intéressé, M. Gérard Clément.

Mis à part le témoin principal, sept personnes ont témoigné hier, dont trois policiers qui ont travaillé sous les ordres du chef Clément. Ainsi, l'ainé des policiers en service actuellement à Acton Vale, M. Roger Gagnon, est venu éclairer la Commission sur plusieurs points stratégiques de la défense. Etant policier à Acton Vale depuis 12 ans, M. Gagnon était en place au moment de l'arrivée de M. Clément.

L'avocat de la défense, Me Léonce Roy l'a d'abord interrogé sur deux lettres produites en date du 29 octobre 1974 et une autre en date du 20 décembre 1972. La première, qui a été signée par les six policiers d'Acton Vale, demandait la réinstallation du chef Clément et s'adressait au nouveau conseil. Ayant signé la lettre, M. Gagnon a cependant affirmé qu'il ne sait pas si les responsables de l'Association des policiers du temps ont transmis la missive au conseil. Notons qu'à cette époque, MM. Germain Charest et Jean-Louis Mérette occupaient respectivement la présidence et le secrétariat ainsi que la trésorerie de l'Association.

Quant à l'autre lettre du 20 décembre, M. Gagnon a été invité à la signer, mais n'étant pas d'accord avec l'ensemble de son contenu, il n'a pas endossé le geste posé par trois de ses confrères.

Dans un autre temps, l'agent Gagnon a raconté un incident survenu en janvier 1973. Alors qu'il était en service durant la nuit, il a remarqué une motoneige avec l'auto-patrouille en dehors des limites de la ville. Ce geste lui a valu une suspension d'une semaine par le chef Clément. Cependant, bénéficiant d'un congé de maladie qui devait se prolonger durant un mois, il n'a pas été pénalisé par la sanction, comme le stipule un règlement municipal à cet effet, sa maladie étant causée par son travail.

Même s'il n'a guère pris cette sanction, l'agent Gagnon ne semble pas avoir gardé rancune envers le chef Clément, puisque dans son témoignage, il a affirmé qu'il ne se souvient pas que le chef ait menti et qu'il entretenait de bonnes relations avec lui. Il n'a d'ailleurs pas non plus d'incident, d'actes d'ingratitude, de mauvaises directives, etc., à reprocher à M. Clément.

Interrogé sur la participation politique de M. Clément, M. Gagnon a affirmé simplement que celui-ci avait agi comme secrétaire d'élections en 1974 et à l'élection municipale précédente.

D'autre part, M. Gagnon n'a pas remarqué que M. Clément se soit ingéré dans les affaires municipales et non plus en ce qui a trait au maire Boisvert vis à vis le département de police. Cependant, il a avoué avoir appuyé une résolution de l'Association des policiers, en date du 26 juillet 73, résolution qui informait la Commission de police du Québec que le maire Boisvert attaquait impunément le corps de police d'Acton Vale.

Donnant suite à la lettre de l'Association, la Commission avait alors délégué un enquêteur, M. Clovis Trudeau, qui le 9 août 1973, suite à son enquête, recommandait aux policiers d'ignorer le maire.

Dans son témoignage, M. Gagnon a aussi affirmé qu'il avait pris connaissance d'une lettre signée "le fureteur", publiée dans le journal La Pensée de Bagot, lettre qui dénigrerait le corps de police. Cependant, il a affirmé n'avoir jamais lu une lettre parue

dans le même journal, le 23 juin 1973, alors que le maire Boisvert s'adressait à la population.

A la fin de son contre-interrogatoire par l'avocat de la ville d'Acton Vale, Me Jacques Sylvestre, le témoin Gagnon, à une question du juge Coderre, a affirmé qu'il n'a jamais été convoqué à une réunion tenue en présence du nouveau maire récemment élu, M. Roger LaBrèque et ce, au début de novembre 1974.

Agent Lampron

Etant actuellement en service à Drummondville sud, l'agent Lampron a travaillé comme policier à Acton Vale de juillet 1973 à mai 1975, dont sous les ordres du chef Clément. Interrogé sur la lettre du 29 octobre 1974, il a avancé la même position que son prédécesseur. Cependant, alors qu'il avait été invité à la fameuse réunion convoquée par le maire LaBrèque, M. Lampron a affirmé que selon lui, la réunion avait pour but de rendre les policiers plus à l'aise et qu'il n'a pas été question des raisons invoquées pour la suspension du chef Clément. Notons que cette réunion s'est tenue dans le bureau du contrôleur de la ville, M. Fernand Ménard, lequel assistait d'ailleurs à la réunion.

Quant à ses relations avec M. Clément, M. Lampron a affirmé qu'il n'avait rien à lui reprocher. "Je crois qu'il a fait son possible pour que l'entente règne au sein du département".

En ce qui touche le maire Boisvert, ce dernier se serait ingéré dans les affaires de police à quelques reprises, selon M. Lampron, notamment une fois où il était sur les lieux d'un accident. Le maire Boisvert serait arrivé à ce moment et lui aurait dit qu'un autre accident venait de se produire ailleurs et que c'était grave.

Ne s'étant déplacé que pour porter assistance à la SQ, l'agent Lampron s'est dirigé vers les lieux du supposé accident, mais n'a rien trouvé. Toutefois, il a affirmé à la Commission que M. Boisvert avait pu faire erreur en captant un message sur les "ondes de la police".

M. Lampron a d'autre part affirmé qu'à sa connaissance, le chef Clément n'avait participé aux élections municipales qu'à titre de secrétaire d'élections. Interrogé à un autre moment par le commissaire Tobin, l'agent Lampron a affirmé avoir quitté le corps de police d'Acton Vale à cause du mauvais climat qui y régnait, même si la ville venait de lui payer son cours de policier à Nicolet.

L'agent Tétrault

Policier à Acton Vale depuis le 8 août 1974, l'agent Jean-Paul Tétrault n'a certes pas contredit ses confrères. Sur toute la ligne, il n'a rien à reprocher au chef Clément, ajoutant même que celui-ci l'a grandement aidé dans sa formation de base comme policier.

Fait remarquable de son témoignage, l'agent Tétrault a signé la lettre du 29 octobre 1974 demandant la réinstallation de Clément, mais a dit ne pas se souvenir du tout s'il a assisté à la rencontre subéquente avec ses confrères en compagnie du maire LaBrèque. Selon les autres témoins, l'agent Tétrault aurait assisté à cette rencontre.

M. Yvon Charest

Le témoignage de M. Yvon Charest, d'Acton Vale, lequel a été organisateur électoral de M. Maurice Bellemare lors de l'élection partielle de 1974 dans le comté de Johnson, a porté évidemment sur la participation ou non de M. Clément aux élections provinciales.

"On" aurait jamais demandé à M. Clément de tra-

vailler pour nous", de préciser M. Charest. Ce dernier a souligné que le chef Clément s'est rendu plusieurs fois au comité de l'Union Nationale afin de faire circuler les automobiles, puisque le comité était très mal situé.

Quant à l'incident du restaurant Flamand Rose, M. Charest a été catégorique: "Je n'ai jamais vu Gérard Clément au restaurant Flamand Rose". Un autre policier y serait cependant allé et son identité ainsi que des détails pertinents ont été révélés à la Commission à huis clos.

M. Fernand Ménard

Pour sa part, le contrôleur ou secrétaire-trésorier de la ville d'Acton Vale, M. Fernand Ménard a raconté à la Commission qu'il ne se souvient pas d'avoir lu la lettre du 29 octobre 1974. Cependant, il a assisté à la réunion des policiers avec le maire LaBrèque alors que le seul qui manquait était le policier Roger Gagnon.

Lors de cette réunion, les points soulevés par le maire ont été la drogue et autre sujets relatifs au travail de policier. Le maire voulait entre autres, selon le témoin: "donner une certaine confiance au département de police". De plus, le maire aurait affirmé que le directeur Clément ne disait pas toujours la vérité, ce à quoi un des policiers présents aurait ajouté: "Clément est légèrement menteur".

Durant son témoignage, M. Ménard a affirmé qu'il ne connaît pas d'autres motifs que ceux invoqués dans la lettre de suspension du chef Clément, motifs qui auraient pu être discutés à la table du conseil ou du caucus. Il a déclaré de plus: "Je n'ai jamais eu de chicane avec M. Clément. Mes rapports ont toujours été amicaux. Quand je lui ai demandé de faire quelque chose, il l'a toujours fait".

Enfin, les dernières minutes de son témoignage ont été orientées vers une situation fort différente, situation qui s'est prolongée par les témoignages de M. Jean-Paul Ricard et de Mme Dolorès Gilbert. Pour sa part, M. Ménard a simplement identifié sa signature apposée sur des factures et des chèques datant de 1970 et 1971.

M. Jean-Paul Ricard

Témoignant à son tour, M. Jean-Paul Ricard qui, il y a à peine deux semaines, vient d'abandonner son poste de contremaître à la ville d'Acton Vale, a identifié à son tour ses initiales sur des factures. Comme la ville s'approvisionnait officiellement au garage Malcel Gilbert, M. Ricard n'initialait que les chèques ou factures qui impliquaient cet endroit.

Toutefois, comme il a été précisé à la Commission plus tard, le garage Gilbert s'approvisionnait chez Cabana Auto parts, pour les pièces qu'il n'avait pas en magasin, tirant un profit de ce rôle d'intermédiaire. Il a aussi été mentionné à la Commission que le propriétaire de Cabana Auto parts était le conseiller Cabana et que pour une morale évidente, la ville n'achetait pas du commerce du conseiller municipal.

Il est aussi à souligner que le chef Clément avait entrepris une enquête afin d'éclaircir la situation des achats à la ville. Ainsi, alors qu'il avait rencontré M. Ricard, M. Clément lui aurait affirmé: "Tas un beau département, tu pourrais faire une piastre avec si tu voulais". "J'ai connu un type à Cowansville qui allait bien...". Cette situation se passait il y a plus d'un an et M. Ricard ne l'a pas trouvé drôle. Il avait d'ailleurs répondu au policier: "J'ai mon salaire et quand je ne serai pas satisfait, je m'en irai ailleurs".

Mme Gilbert

Dérivant la Commission en affirmant qu'elle est une ménagère qui tient un garage, Mme Dolorès Gilbert, a d'abord demandé la protection de la Cour au début de son témoignage, ce qui lui a été accordé avec les conditions que cela implique.

Alors qu'elle examinait les chèques et factures que lui présentait Me Roy, Mme Gilbert a expliqué le fonctionnement de ses relations avec l'établissement Cabana Auto parts. Elle a d'ailleurs déjà fait une déclaration solennelle, signée, au chef Clément à ce sujet et ce, librement, comme elle l'a affirmé.

Ainsi, pour tous les articles qu'elle n'avait pas en magasin, Mme Gilbert s'approvisionnait chez Cabana Auto parts au prix de gros, mais vendant au prix de détail à la ville. Cependant, en pratique, il s'avère que 90% des achats se faisaient directement entre la ville et l'établissement Cabana, alors que pour des raisons officielles seulement, des factures étaient faites par le garage Gilbert. Percevant l'argent de la ville, elle payait Cabana et retenait une commission variant de 1 à 20 %.

**POUR DE BONS RÉSULTATS !
"AYEZ RECOURS AUX
PETITES ANNONCES CLASSÉES
DE LA VOIX DE L'EST".**

**SIGNEZ
372-5433**

Voir Clément en p. 3

Cinéma
LES GALERIES DE GRANBY
VOISIN DU K-MART tel. 378-4623

**COMMENÇANT
VENDREDI**

**14
ANS**

Ce film bénéficie de la stupéfiante
et nouvelle technique multidimensionnelle du

SENSURROUND



Semaine: 7h, 9h 15
Sam.-Dim.:
12h 15, 2h 30, 4h 45, 7h, 9h 15

CINÉMA 1



et mourir de désir

Semaine: Amour 6h 30, 9h 40
Désir 8h
Sam.-Dim.:
Amour: 12h 10, 3h 20, 6h 30, 9h 40
Désir: 1h 40, 4h 50, 8h

CINÉMA 2



section spéciale

Semaine: Secret 6h 45 - Section: 8h 35
Sam.-Dim.: Secret, 2h 45, 6h 45
Section, 1h 40, 4h 40, 8h 35

CINÉMA 3

En contre-interrogatoire

Incertitude de Clément !

ACTON VALE (par Réal Marchessault) — Fort attendu de tous, le témoignage de l'ex-chef Gérard Clément a débuté hier, alors que le témoin principal de cette affaire a répondu aux nombreuses questions de son avocat, Me Léonce Roy.

Sans broncher, avec fermeté, M. Clément a "rétabli" les faits durant environ trois heures. Son témoignage se poursuivra aujourd'hui, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, alors que le pénible contre-interrogatoire commencé hier se poursuivra aujourd'hui. D'ores et déjà, Me Jacques Sylvestre, procureur de la ville d'Acton Vale, ne s'est pas caché pour affirmer qu'il allait tenter d'at-

teindre la crédibilité du témoin, ce à quoi M. Clément a répondu par un "sourire en coin".

Exhibant au départ ses nombreux diplômes et certificats attestant de ses compétences, M. Clément a répondu par la suite aux interrogations concernant les causes de son congédiement. Il a affirmé ainsi qu'il n'a participé aux élections municipales qu'à titre de secrétaire d'élections et n'a jamais pris position pour un candidat.

Au niveau provincial, il a précisé que ses nombreuses visites dans les différents comités n'avaient pour but que de maintenir l'ordre ou rétablir la bonne circulation. Quant au Flamand

Rose, il n'y serait allé qu'une fois, pour prendre un café et n'a parlé à personne. Durant les trois dernières années de son travail, il n'aurait jamais reçu de plaintes de la ville pour des actes d'insubordination, tandis que le maire Boisvert lui en a adressé à la "tonne".

Au niveau du climat au sein du corps policier, M. Clément a affirmé: "J'essayais de reconstruire dans mon département ce que le maire avait démolit".

Sa supposée participation à un congrès créditiste, M. Clément l'explique en disant qu'il a été sollicité à maintes reprises afin d'agir comme garde du corps pour plusieurs personnalités politiques du

Québec. Du côté municipal, sa visite chez le conseiller Marcel Champagne serait imputable à son habitude de féliciter chaque candidat élu après une élection et de serrer la main aux vaincus.

Selon M. Clément, son travail de directeur s'est avéré plus efficace après qu'il eut suivi les cours à l'Institut de police de Nicolet. "J'ai appris la valeur d'un ordre écrit", a-t-il précisé.

Origine du conflit
Fait important de son témoignage, M. Clément a expliqué, selon lui, l'origine du conflit Boisvert-Clément.

MICHELIN



**est aussi le leader
incontesté dans
le domaine du
radial d'hiver**

Les automobilistes exigeants reconnaissent la supériorité, aux points de vue tenue de route, sécurité et longévité, du radial d'été Michelin. Le radial d'hiver Michelin, vous offre en plus de ces mêmes avantages une sculpture agressive qui mord dans la neige comme la chenille d'un blindé.

Le radial d'hiver Michelin, c'est le pneu d'hiver par excellence, celui qui ouvre le chemin et permet d'affronter l'hiver en toute sécurité et en toute confiance. Puisque les pneus radiaux ceinturés d'acier se vendent à prix comparables...

Pourquoi vous arrêter à mi-chemin?

Roulez **MICHELIN** Le radial-acier d'hiver qui ouvre le chemin



**1015 PRINCIPALE
GRANBY**

**TÉL.: 378-7488
378-7968
378-7969**

LE GÉANT du NEU
SERVICE 24 HRS
BALANCEMENT
OVILA BERNARD
TIRE SERVICE LTÉE

Un de plus! Fabien Roy siègera comme indépendant à l'Assemblée nationale

QUEBEC PC — M. Fabien Roy a annoncé, mercredi, qu'il siègera à l'avenir comme député indépendant de Beauce-Sud et qu'il en avait avisé le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie.

M. Roy avait été expulsé lundi du Ralliement créditiste du Québec par le président de l'exécutif du parti Laurent Legault.

M. Roy a souligné qu'il aurait pu facilement contester cette décision mais qu'il ne le faisait pas afin d'éviter un début intuitu et disgracieux, "ridicule en lui-même et qui aurait contribué à jeter du discrédit sur l'Assemblée nationale".

"Je ne veux pas être l'artisan de la détérioration de l'image de l'Assemblée nationale".

Perte de revenus

M. Roy perdrait automatiquement son poste de leader parlementaire créditiste qui lui valait un supplément de salaire de 9,000.

A un journaliste qui lui demandait si on lui avait offert de devenir leader parlementaire de l'Union nationale, M. Roy a répondu qu'il avait refusé si on lui avait offert.

Il a admis qu'il payait durement ses idées politiques mais qu'il s'était toujours organisé pour

vivre avec un modeste salaire.

M. Roy était l'un des deux députés créditistes élus lors des dernières élections générales, à l'automne 1973. Lors de ces élections, le chef du parti M. Yvon Dupuis n'avait pas réussi à se faire élire.

Par la suite, M. Samson a convoqué un congrès et s'est fait élire leader du parti. Récemment, M. Samson avait mis en demeure M. Roy de cesser de travailler à un regroupement des forces politiques en vue d'une troisième force.

L'Union nationale, de son côté, ne compte qu'un seul membre en Chambre, et on avait cru un moment que M. Roy aurait pu devenir leader parlementaire de l'U.N.

"Il est entendu que j'entends continuer la bataille pour des principes et des réformes qui m'apparaissent essentiels pour l'avenir du Québec et des Québécois et pour lesquels j'ai lutté vigoureusement depuis mon entrée à l'Assemblée nationale, en 1970", a dit M. Roy.

Il a ajouté qu'il comptait rencontrer en fin de semaine ses organisateurs et l'exécutif de son comité afin d'établir un plan d'action pour les prochaines semaines.

A la chefferie du parti conservateur Les candidatures sérieuses multiplient rapidement

OTTAWA PC — Un huitième candidat, le député fédéral d'Annapolis Valley, en Nouvelle-Ecosse, M. Pat Nowlan, a annoncé, mercredi, son intention de briguer les suffrages pour la direction du Parti conservateur, lors du congrès au leadership de février prochain.

Agé de 44 ans, M. Nowlan siège aux Communes depuis 1965 et s'est particulièrement intéressé aux questions touchant les communications.

M. Nowlan a affirmé au cours d'une conférence de presse qu'il entend orienter sa campagne de façon à redéfinir les priorités qui s'imposent pour réintroduire certains principes dans la vie publique.

Il croit qu'il faut encourager l'initiative individuelle plutôt que de l'étouffer par des contrôles; il soutient par ailleurs que les notions de productivité et de profit sont complémentaires.

En réponse aux questions de journalistes, M. Nowlan a déploré la querelle qui oppose présentement au Québec les partisans des canadiens éventuels Claude Wagner et Brian Mulroney.

Il s'est à cet égard dit étonné que M. Brian Mulroney prétende à la succession de M. Stanfield sans jamais avoir tenté auparavant à se faire élire sous la bannière conservatrice.

Outre M. Nowlan, on compte actuellement les candidatures suivantes pour la direction du parti: Mlle Flora MacDonald, ainsi que MM. John Fraser, Joe Clark, Jack Horner, Sinclair Stevens, Paul Hewchuck et Heward Grafftey.

Mulroney-Wagner

MONCTON PC — L'avocat montréalais Brian Mulroney, que certains conservateurs ont approché pour l'inciter à briguer le leadership national de ce parti, a affirmé ne rien savoir des sommes d'argent placées en fidéicommis afin d'améliorer le traitement parlementaire du député conservateur Claude Wagner.

Dans une interview, M. Mulroney a précisé qu'il n'avait aucunement promis de ne pas briguer le leadership conservateur quand il a invité M. Wagner, ex-ministre libéral du Québec, à se joindre au PC en 1972.

"Je ne sais tout simplement rien de cet argent placé en fidéicommis. Le parti m'avait demandé de rencontrer M. Wagner afin qu'il se joigne à nous, tout comme tant d'autres".

Me Mulroney prévoit faire connaître d'ici quelques semaines ses intentions quant à la course au leadership du parti conservateur. M. Mulroney prenait hier la parole devant les étudiants de l'Université de Moncton.

Mercredi, l'avocat montréalais a par ailleurs affirmé que lorsqu'il a rencontré M. Wagner, ce dernier "m'a informé qu'il pourrait être candidat au leadership du parti et qu'il avait obtenu l'appui de 55 députés, de John Diefenbaker et de Robert Stanfield.

Les installations seront-elles prêtes?

Le Comité de contrôle alerte le COJO sur la situation

MONTREAL PC — Le Comité de contrôle des jeux olympiques CCJO dirigé par le solliciteur général Fernand Lalonde, a officiellement avisé le Comité organisateur des jeux olympiques COJO, lundi, de la quasi impossibilité de terminer à temps pour les jeux, soit la mi-juillet, le stade olympique et le hall de natation. En conséquence, le Comité de contrôle a fortement recommandé au COJO de commencer à chercher des solutions de rechange.

C'est ce que rapporte le quotidien La Presse de mercredi, sous la signature de son chroniqueur attitré des jeux olympiques, Guy Pinard.

Celui-ci précise que cette recommandation a été formulée au cours d'une réunion d'urgence convoquée à sa demande par le Comité de contrôle des jeux olympiques, M. Roger Rousseau, affirme que la situation, aussi grave soit-elle n'est pas aussi alarmante qu'on l'a laissée entendre.

M. Rousseau a ajouté qu'à la suite de la réunion de lundi, à laquelle assistaient ses plus proches collaborateurs et les membres du Comité exécutif, il avait visité le chantier olympique, mardi, et rencontré des professionnels qu'il n'a toutefois pas identifiés.

"Je suis allé sur le chantier et ce n'est pas aussi noir qu'on le dit", a affirmé M. Rousseau, tout en admettant "qu'il n'y a pas une minute à perdre et que les jeux auront lieu au stade".

Le commissaire général a réitéré qu'il n'envisageait pas actuellement de solutions de rechange. Il s'est contenté de sourire lorsqu'un journaliste lui a mentionné l'Autostade.

On se souviendra, en effet, que M. Rousseau s'était lui-même fait l'avocat de cette solution de rechange, le 20 décembre 1974, à la suite d'une hausse des coûts de construction du stade olympique. Les autorités québécoises

avaient décidé, à l'époque, de mettre de côté cette solution.

"Il faut que les jeux aient lieu", a poursuivi le commissaire général du COJO.

"Nous avons vendu pour \$13 millions de billets. Il y a 132 pays qui s'en viennent nous visiter. Nous attendons 10,000 athlètes et 6,000 journalistes".

M. Rousseau n'a pas caché son étonnement qu'au cours de la réunion de lundi dernier, les représentants du COJO aient attaché tellement d'importance à l'échéancier de janvier alors que les ingénieurs du chantier s'en remettent au document remis au Comité international olympique, le 6 octobre dernier.

carrières ET PROFESSIONS

L'HÔPITAL DE L'UNGAVA (11 LITS)

REQUIERT LES SERVICES

D'UN MÉDECIN, D'UNE DIRECTRICE DE NURSING ET D'INFIRMIÈRES

Les candidats devront être capables de s'exprimer parfaitement en anglais et posséder une bonne connaissance du français.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec:

"MADAME ANN HESTER,
A/S HÔPITAL DE L'UNGAVA,
CASE POSTALE 149,
FORT-CHIMO, P.Q.
JOM 1C0
TÉL.: 964-2905"

LE CENTRE D'ACCUEIL DE ROUVILLE

PAVILLON SAINTE-CROIX À MARIEVILLE
PAVILLON VAL-JOLI À SAINT-CÉSaire
(1881, rue Edmond-Guillet, Marieville, P.Q.)

requiert les services d'un

CHEF DES SERVICES AUXILIAIRES

FONCTIONS:

— Sous l'autorité immédiate du directeur des services administratifs, le titulaire du poste est responsable des opérations relatives à l'entretien du terrain et du bâtiment, à l'ameublement et l'équipement, aux installations au service de la buanderie et de la lingerie, à l'entretien ménager au service de sécurité, au plan d'urgence et à la prévention des accidents.

QUALIFICATIONS:

— Avoir terminé une 12ème année ou secondaire V. Etre détenteur d'un certificat de mécanicien de machines fixes classe III, posséder des cartes de compétence en plomberie, chauffage et électricité ainsi qu'un ou des cours en administration au niveau du CEGEP, ou avoir une expérience de contremaître au moins 3 ans.

TRAITEMENT:

— Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Date limite: le 15 novembre 1975

S'il vous plaît, communiquez par téléphone avec:

Mme MICHELINE BÉLISLE
Agent de gestion du personnel
Tél: (514) 466-4475
Ligne directe de Montréal: 658-0659

TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION!

opération adhésion syndicale

les 7, 8 et 9 novembre 1975

les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 novembre 1975 à la Baie James



LISTE DES BUREAUX DE VOTE

RÉGION DE RIMOUSKI (418) 724-4491

Rimouski
Centre de formation professionnelle
350, boul. Arthur Buies

Matane
Centre de main-d'œuvre du Québec
69, avenue Desjardins

Ste-Anne-des-Monts
Centre de main-d'œuvre du Québec
Route nationale 132

Gaspé
Centre de main-d'œuvre du Québec
Rue Lejeune

Chandler
Ministère des Affaires Sociales
372, boul. Grand Pabos

New-Carlisle
Centre de main-d'œuvre du Québec
Rue Principale

Carleton
Hôtel de Ville
Rue Comeau

Amqui
Centre de main-d'œuvre du Québec
20, boul. St-Benoît

Cabano
Centre de main-d'œuvre du Québec
149, rue Commerciale

Rivière-du-Loup
Sous-sol de l'église St-François
Rue Delage

Iles-de-la-Madeleine
Ministère des Affaires Sociales
Rue Principale
Cap-aux-Meules

RÉGION DE CHICOUTIMI (418) 549-0627

Chicoutimi
Commission de formation professionnelle
210 ouest, Des Obliats

Alma
Centre de main-d'œuvre du Québec
445, Sacré-Coeur

Roberval
Centre de main-d'œuvre du Québec
31, avenue Roberval

Dolbeau
Centre de main-d'œuvre du Québec
1230, boul. Walberg, Suite 11

Chibougamau
Centre de main-d'œuvre du Québec
357, 3e rue, Apt. 1

RÉGION DE QUÉBEC (418) 681-4143

Lévis
Salle du conseil
225, Côte du Passage

St-Raymond
Salle Hôtel de Ville
375, St-Joseph

Thetford-Mines
Salle du Service de la protection civile
160 sud, boul. Caouette

St-Georges-Est
Salle du conseil

Montmagny
École polyvalente Louis-Jacques-Casault
141 est, boul. Taché

Ste-Anne-de-la-Pocatière
Salle du conseil
412, 9e Rue

Baie-St-Paul
Centre culturel
Boul. Fafard

Malbaie
Hôtel de Ville
280, Nairm

Québec

Manège militaire Laurier
805 est, Grande Allée

RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES (819) 379-5410

Cap-de-la-Madeleine
Centre de formation professionnelle
500, Des Érables

La Tuque
Centre de main-d'œuvre du Québec
580, rue Commerciale

Shawinigan
Centre de main-d'œuvre du Québec
175, 6e rue

Louiseville
Salle des Chevaliers de Colomb
201, rue Ste-Marie

RÉGION DE DRUMMONDVILLE (819) 478-4181

Drummondville
Bureau régional (O.C.Q.)
402, Lindsay

Victoriaville
Édifice provincial
62, St-Jean Baptiste

RÉGION DE SHERBROOKE (819) 569-3619

Lac Mégantic
Centre de main-d'œuvre du Québec
5527, Frontenac

Sherbrooke
Centre 24 Juin
641, rue Vingt-quatre-Juin

Asbestos
Centre hospitalier d'Asbestos
Salle communautaire
475, 3e avenue

Magog
Ministère des Affaires Sociales
7 est, Principale

RÉGION DE MONTRÉAL (514) 341-7740

Laval
École secondaire St-Martin
4045, boul. St-Martin,
Chomedey

Longueuil
École Gérard-Filion
1330 ouest, Curé-Poirier

Centre ville
Palais du commerce
1650, rue Berri

Ouest Valleyfield
67, rue Académie

Dorion
143, Harwood

Montréal
Fabrique Notre-Dame-du-Foyer
5999, 40e avenue
Montréal

RÉGION DE ST-HYACINTHE (514) 773-6663

Granby
Hôtel de Ville
Salle du conseil
87, rue Principale

St-Hyacinthe
Centre de formation professionnelle
300, boul. Casavant

St-Jean
Club des raquetteurs Champlain
60 sud, Jacques-Cartier

Sutton
École Ave Maria
Rue Académie

RÉGION DE SOREL (514) 742-2767

Tracy
Centre de formation professionnelle
2725, boul. de la Mairie
Tracy

RÉGION DE JOLIETTE (514) 753-7434

St-Gabriel-de-Brandon
École d'art et métiers
55, rue Grenier

Joliette
Centre de formation professionnelle
1385, boul. Firestone

L'Assomption
Hôtel de Ville
200, rue Ste-Anne

RÉGION DE ST-JÉRÔME (514) 438-4156

Maniwaki
École Christ-Roi
150, boul. Desjardins

Mont-Laurier
École Sacré-Coeur de Mont-Laurier
525, rue de la Madone

Ste-Agathe
École secondaire Ste-Agathe
99, rue Ste-Agathe

St-Jérôme
Bureau régional (O.C.Q.)
30, boul. Lajeunesse

Ste-Thérèse
Sous-sol de l'église Sacré-Coeur-de-Jésus
140, rue Blainville

L'Annonciation
Pavillon de l'école Ste-Croix
4, rue Du Pont

Lachute
Sous-sol de l'Hôtel de Ville
380, rue Principale

RÉGION DE HULL (819) 771-6652

Hull
Commission de formation
professionnelle de
l'Outaouais
Boul. Cité des Jeunes

Thurso
Salle des Chevaliers de Colomb
Rue Bourget

Campbells Bay
Salle du Club Lion
Rue Borden

RÉGION DE VAL D'OR (819) 825-4477

Amos
Sous-sol église Christ-Roy
721 ouest, 2e avenue

Rouyn
Direction régionale de la main-d'œuvre
180, boul. Rideau

Lebel-sur-Quevillon
Centre communautaire
Salle no 1

Senneterre
Salle St-Paul
660, 8e avenue
(sous-sol de l'église)

LaSarre
Salle des Chevaliers de Colomb
15, boul. Allard

Ville-Marie
Centre de main-d'œuvre du Québec
1, rue Notre-Dame

Matagami
Centre de main-d'œuvre du Québec
Édifice Gauvin
193, boul. Matagami

Val-d'Or
Bureau régional (O.C.Q.)
657, 2e avenue

Témiscamingue-Sud
Hôtel de Ville

RÉGION DE HAUTERIVE (418) 589-3791

Sacré-Coeur
École Notre-Dame du Sacré-Coeur
(arrière de l'église)

Forestville
Hôtel de Ville
Salle du conseil
1, 2e avenue

Hauterive
Bureau régional (O.C.Q.)
895, Leventoux

Manic 3
Salle de Judo

Godbout
Bureau de la municipalité
(Face au quai municipal)

RÉGION DE SEPT-ÎLES (418) 962-9738

Port-Cartier
Sous-sol de l'église Sacré-Coeur
38, avenue Parent

Sept-Îles
Centre socio-culturel
Salle E-3
Rue Joliette

Mont-Wright
Roulottes 214
Parc des roulettes

Fermont
Centre éducatif de Fermont
(samedi et dimanche de 9h. à 18h.)

Poli itinérant:

Shefferville
Hôtel de Ville
(vendredi 18h. à 21h.)

Fire-Lake
Salle de repos
(samedi de 9h. à 14h.30)

Gagnon
École St-Thomas-d'Aquin
6e rue
(samedi de 15h.30 à 21h.)

Poste-Montagnais
Salle de repos
(dimanche de 9h. à 15h.)

Poli itinérant:

Blanc-Sablon
École St-Bernard de Lourdes
de Blanc-Sablon
(vendredi de 18h. à 21h.)

St-Augustin
École Ste-Augustine
(samedi de 9h. à 11h.)

Natashquan
École Notre-Dame-des-Anges
(samedi de 13h.30 à 15h.30)

Ile Anticosti
École St-Joseph
Port Meunier
(samedi de 16h.30 à 21h.)

Havre-St-Pierre
École Leventoux
(dimanche de 9h. à 19h.)

RÉGION DE LA BAIE-JAMES (0) 819-8735

Les 4, 5, 6, 7, 8, 9 novembre 1975
de 9 heures à 23 heures

Les 4, 5, 6 novembre
aux endroits suivants:

Grande Opinaca, Petite Opinaca,
Eastmain, EM 1, David, LG 3, Caribou,
Corvette, LG 4, Polaris, Guyer, Gailna,
Lafarge, Brisay, Lac Pau, Sakami 11.

Les 7, 8, 9 novembre
aux endroits suivants:

LG 1, Lac Denise, LG 2, Duncan, Camp
Lac Hélen.

Beau temps,
gros temps,
gros gin.

Henkes.



DISTILLED AND BOTTLED IN CANADA
UNDER CANADIAN GOVERNMENT SUPERVISION
J. H. HENKES OF ROTTERDAM (CANADA) LTD.
MONTREAL, CANADA

HENKES

DISTRIBUÉ PAR PARK & TILFORD.

Office de la construction du Québec

Salaire minimum

Les Péquistes déposent une motion demandant un relèvement de \$0.40

Par PIERRE BEL-LEMAIRE

QUEBEC (PC) — Une motion péquiste proposant le relèvement du salaire minimum de \$2.60 à \$3 l'heure ne modifie en rien l'attitude du ministre Gérard Harvey, qui doit annoncer dans une dizaine de jours l'instauration d'un nouveau régime du travail au Québec.

Cette motion a été introduite mercredi à l'Assemblée nationale par le leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Robert Burns, et, au terme d'une discussion de deux heures, le débat a été ajourné à mercredi prochain.

Les députés seront alors appelés à voter sur la motion péquiste, amendée d'ailleurs par le titulaire du Travail, et l'on peut présumer que les libéraux s'aligneront sur la position du ministre Harvey.

Le député Burns suggère précisément de fixer le salaire minimum à \$3, rétroactivement au 1er novembre, et de l'indexer par la suite annuellement à l'indice du coût de la vie.

Amendement

Les ministériels seraient mal venus de repousser cette motion, dont le principe rallie tous les membres de l'Assemblée nationale.

Harvey prépare un code du travail nouveau

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec envisage de mettre au point un nouveau code du travail destiné à assurer aux quelque 1.7 million de travailleurs non syndiqués le même traitement qu'à leurs collègues syndiqués, a annoncé le ministre du Travail de la province, M. Gérard Harvey.

M. Harvey a déclaré devant le Conseil du patronat du Québec que le gouvernement augmentera le salaire minimum et que toutes les entreprises seront tenues de le respecter.

Il a cependant refusé de préciser le montant de ce nouveau salaire minimum et a précisé que le code du travail, qui doit entrer en vigueur d'ici à un an, doit encore être approuvé par le cabinet.

Parmi les autres mesures annoncées par le ministre se trouvent le paiement des heures supplémentaires, qui doit atteindre une fois et demie le salaire normal, et une définition plus stricte des heures de travail permises par jour, par semaine et par mois.

Le nouveau code prévoit également pour chaque travailleur un préavis de 15 jours avant licenciement, après une période d'au moins trois mois, ainsi que le congé de maternité obligatoire, a précisé M. Harvey.

Il a encore ajouté que le nouveau code, qu'il a appelé un "contrat social" avec les travailleurs québécois, reflète les améliorations salariales et de conditions de travail obtenues par les travailleurs syndiqués.

Une page d'histoire

Le 6 novembre 1975

Il y a 108 ans aujourd'hui, le 6 novembre 1867, s'ouvrait la première séance du parlement fédéral à Ottawa. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que le pouvoir législatif est investi par "le Parlement du Canada, qui se compose de la reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes."

1813 - Le Mexique proclame son indépendance. 1860 - Découverte de pétrole à Pétrolia, ont. 1869 - Abraham Lincoln est élu président.

1879 - Le jour de l'Action de grâce est observé pour la première fois au Canada.

1936 - Début du siège de Madrid.

C'est ainsi que le ministre Harvey a trouvé une façon élégante de disposer de cette motion en changeant le texte de la motion Burns en ces termes:

"que le taux du salaire minimum soit ajusté conformément aux études récentes faites à la demande du ministre du Travail sur la politique relativement aux conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec".

Le ministre refuse de se lier à un montant fixe de \$3 au moment où il s'apprête à accoucher d'une politique globale en cette matière. Ce temps de réflexion qu'il s'est imposé a d'ailleurs pour effet d'annuler la hausse de \$0.32 l'heure prévue le 1er novembre dernier.

Il a donc repris l'essentiel du discours qu'il a prononcé mardi devant le Conseil du patronat, qui a eu le privilège de connaître en primeur l'annonce des politiques que M. Harvey veut mettre en oeuvre.

Régime

Le nouveau régime du

travail étendrait, semble-t-il, les exigences de l'actuelle loi du salaire minimum, dont le taux serait fixé périodiquement selon la moyenne des salaires prévus dans chaque secteur d'activités par les différents contrats de travail en vigueur.

La loi du salaire minimum imposerait aussi de nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne le temps supplémentaire et les congés de maternité.

M. Harvey a ajouté mercredi en Chambre qu'après le Yukon, le Québec et l'Alberta sont les provinces les plus "généreuses" avec un salaire minimum de \$2.60. Cependant, la Colombie-Britannique le portera à \$2.75 le 1er décembre prochain.

Au Québec, il existe 1.7 million de travailleurs non syndiqués sur 2.8 millions et de ceux-là, des centaines de milliers dépendent directement de la loi du salaire minimum.

Rapport Castonguay

Mais l'Opposition parlementaire se demande ce qui empêche le gouver-

nement de donner suite à la recommandation du rapport Castonguay, qui proposait cet été le relèvement immédiat du salaire minimum à \$3.

Les députés péquistes Burns et Lucien Lessard ont soutenu que des petits salariés ne peuvent vivre convenablement avec \$104 brut par semaine.

M. Lessard a d'ailleurs cité le cas d'un fonctionnaire provincial, dont le revenu brut pour quinze jours de travail est de \$203.91, c'est-à-dire \$135.94 net par 15 jours.

Le député de Saguenay a rappelé que les ministériels ne se sont pas retranchés derrière des rapports d'étude en décembre dernier, lorsqu'il a été décidé de hausser les émoluments des députés de 43 pour cent.

Le député créditiste Camil Samson s'en est pris à la "stupidité" du système, qui a permis aux prix de "grimper au top par l'ascenseur" et qui gèle maintenant les salaires "au milieu de l'escalier".

Syndicats

Cependant, l'unioniste Maurice Bellemare, tout

en exprimant son appui à la motion Burns et son désaccord sur l'amendement Harvey, a fustigé les centrales syndicales qui, dit-il, devraient tout mettre en oeuvre pour protéger les petits travailleurs non syndiqués.

Le député de Johnson a aussi proposé au gouvernement d'alléger le fardeau fiscal des petites entreprises, de façon à leur permettre de payer un salaire minimum de \$3 l'heure.

Du côté ministériel, les députés Gérard Cadieux, de Beauharnois, Yves Tardif, d'Anjou et Irénée Bonnier, de Taschereau, ont embouché la trompette à tour de rôle pour vanter les efforts du gouvernement et pour seconder la politique encore inconnue du ministre du Travail.

Le député Tardif a noté que seulement quatre pour cent des "assujettis" au salaire minimum sont des soutiens de famille. Le député Lessard a interjeté que le jeune libéral d'Anjou aurait été financièrement incapable de se marier, l'été dernier avec un revenu net inférieur à \$100 par semaine.

HÔTEL BROMONT



VOTRE HÔTE DANS LA RÉGION
MUSIQUE EN DÎNANT
TOUS LES DIMANCHES SOIR

BUFFET CANADIEN CHAUD ET FROID

incluant: une coupe de vin par personne

SOUPE AUX POIS
TOURTIÈRE MAISON
FÈVES AU LARD
RAGOÛT DE PATTE

POMMES DE TERRE
FROMAGES ASSORTIS
DESSERT CANADIEN
BREVAGE INCLUS

SERVI AVEC UN LÉGER BUFFET FROID
\$7.50 PAR PERSONNE
PRIX SPÉCIAL POUR ENFANTS

Pour groupe veuillez réserver. S.V.P.
Nous prenons réservation de famille pour les fêtes
Appelez pour renseignements: 534-2200

Vente Action À VOTRE MAISON DE CHOIX

PRIX EN VIGUEUR LES 6-7-8 NOVEMBRE

WONDER BRA



Style 1300

Au décolleté audacieux. Les bonnets en dentelle de nylon sont doublés de léger fibrell et montés sur fil de laiton. Bretelles en dentelle à large échancrure, dos très bas, ajustable à la taille.

Prix sugg. \$9.50 Spécial \$7.44

DAISY FRESH



Style 2983

Une ligne naturelle et bien épanouie! Soutien-gorge fait de power net Jacquart importé de France

Prix sugg. \$6.00 Spécial \$4.88

DAISY FRESH



NATUR-ELLE

Style 2920

Soutien-gorge "Halter" sans couture, au décolleté plongeant fait de souple tricot double. Transformable, régulier ou au cou, jaune seulement.

Prix sugg. \$6.00 Spécial \$3.23

PLAYTEX



Living-Bra bonnets en dentelle, soutien-gorge long, style 232

Prix sugg. \$11.50 Spécial \$8.99

GRENIER



L'acroche-cœur

Style 8414

Licou ou régulier

Prix sugg. \$9.00 Spécial \$6.99

WONDER BRA



D'ICI 3

Soutien-gorge sans couture en tricot de lycra extensible. Vous galbe légèrement, transformable, grandeurs 32 à 34, rose, seulement.

Prix sugg. \$6.00 Spécial \$4.44

ESCOMPTE DE

10% à 33 1/3%

SUR MANTEAUX DE LAINAGE ET SIMILI-FOURRURE



LE CUIR EMBELLIT LA SCÈNE D'HIVER

Mesdames, mesdemoiselles, cet hiver vous serez très chic dans un manteau de cuir.

Régulier \$139.99

Spécial

\$99.99

NON ANONCÉ:
JACKETS DE CUIR COURTS
RÉDUCTION DE 10 À 20%



SKI-SHOP BULLETIN!

BOUTIQUE DE SKI

ENSEMBLE DE SKI
Extérieur 100% nylon, doublé 100% Polyester

RÉG. \$39.99
SPÉCIAL \$29.99

JACKET DE SKI
Extérieur 100% nylon, doublé 100% Polyester

RÉG. \$16.99
SPÉCIAL \$11.99

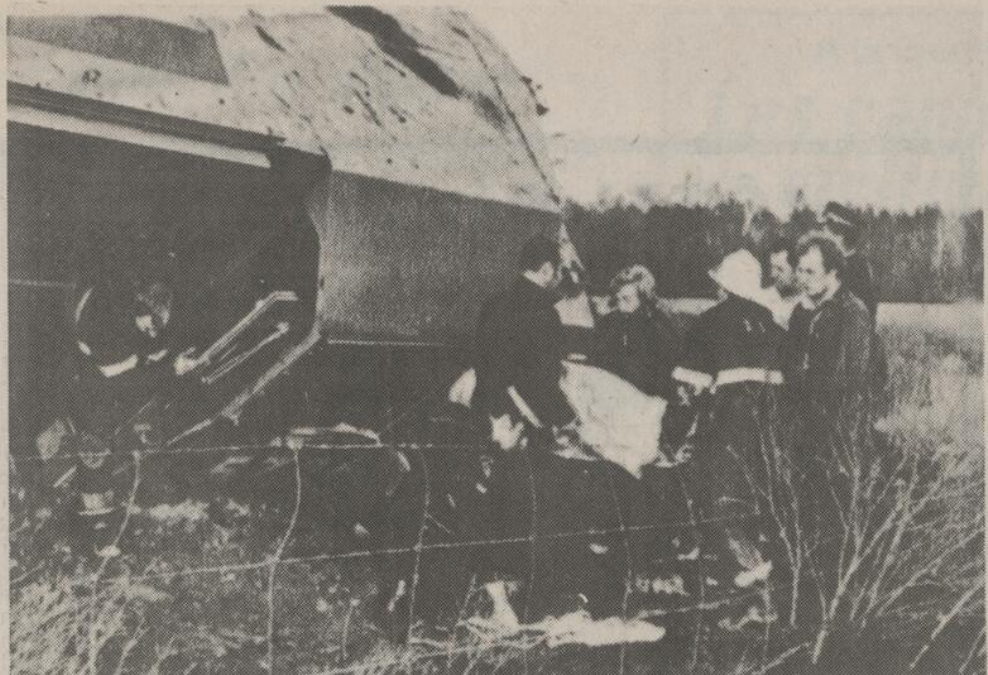


20% de réduction sur tout ensemble sport

Paris Star

collection d'automne
seulement vestons, chandails, jupes, blouse, pantalons, etc...

MAISON DE CHOIX GALERIES DE GRANBY



Camion vs train

Une collision qui s'est produite mardi à un passage à niveau entre un train de marchandises de CP Rail et un camion a fait deux morts et plusieurs blessés. Les morts sont un mécanicien du train et le conducteur du camion. L'accident est survenu près de Puslinch, à 14 milles au sud de Guelph Ont. Une quarantaine des 88 wagons du train ont été renversés à la suite de la collision, a indiqué la police. Un autre mécanicien du train est à l'hôpital où il repose dans un état satisfaisant; il souffre de contusions multiples. Deux autres mécaniciens ont pu quitter l'hôpital après avoir reçu les premiers soins. Les pompiers de localités voisines ont été appelés sur les lieux pour maîtriser un incendie qui avait pris naissance à la suite de la collision.

En France, ça va mal!

PARIS (PC) — L'action revendicative des syndicats français est commencée. La stratégie adoptée est celle du harcèlement et qui se traduit par une certaine agitation sociale que l'on veut assurer aux travailleurs les meilleures conditions de travail.

Cette action revendicative avait été annoncée à l'été et tout le monde s'attendait au pire lors de la rentrée de septembre, après les vacances annuelles du mois d'août, mais cette rentrée pour une des rares fois devait s'effectuer presque normalement.

C'est mercredi que cette action syndicale a véritablement débuté, alors que le transport public, métro, train, autobus, fonctionnait au ralenti ou pas du tout à Paris et les proches banlieues.

Pratiquement pas d'autobus dans les rues de Paris, ce transport en commun qui reconnaît une recrudescence de la faveur du public depuis trois ans, alors que la Régie des transports autonomes de Paris RATP a réussi le tour de force d'augmenter sa fréquentation de 25 pour cent.

Dans le métro, ce noble vieillard comme on s'amuse à l'appeler à Paris malgré ses efforts de modernisation de la RATP, ça ne fonctionnait pas rondement non plus. Ralentissement, horaires non respectés et, à certains moments, six rames sur dix fonctionnaient.

Les travailleurs autonomes du métro, sans suivre à la lettre l'appel de grève lancé par les deux syndicats, ont quand même tenu à démontrer leur insatisfaction aux patrons.

L'inflation

Les principales revendications des travailleurs de l'Etat et des autres secteurs de l'entreprise privée concernent pour la plupart l'amélioration des conditions de travail et la défense du pouvoir d'achat, la France étant sans doute avec l'Italie l'un des pays les plus affectés par cette maladie incurable de l'inflation.

Mais après cette perturbation du transport en commun d'une durée de 24 heures, les Français craignent cette fois d'affronter, c'est le cas de le dire, la journée de jeudi.

Cette fois, la grève touchera les usagers du gaz et de l'électricité alors que les employés de ce secteur doivent eux aussi débrayer pour une période de 24 heures.

Ces grèves à tour de rôle affecteront donc tous les citoyens, puisque celle du gaz et de l'électricité risque de provoquer des baisses de fournitures de gaz et de l'électricité. Tout le monde s'attend donc à manquer de l'une ou de l'autre de ces matières essentielles au cours des prochaines 24 heures, et c'est l'anxiété.

Cette baisse de production risque aussi de perturber à nouveau le transport en commun, puisque l'électricité qui fait fonctionner le métro peut, là aussi, manquer. Des usines ont même décidé de ne pas ouvrir leurs portes et de reporter cette journée perdue à samedi, ce qui a eu l'effet de faire bondir les centrales syndicales.

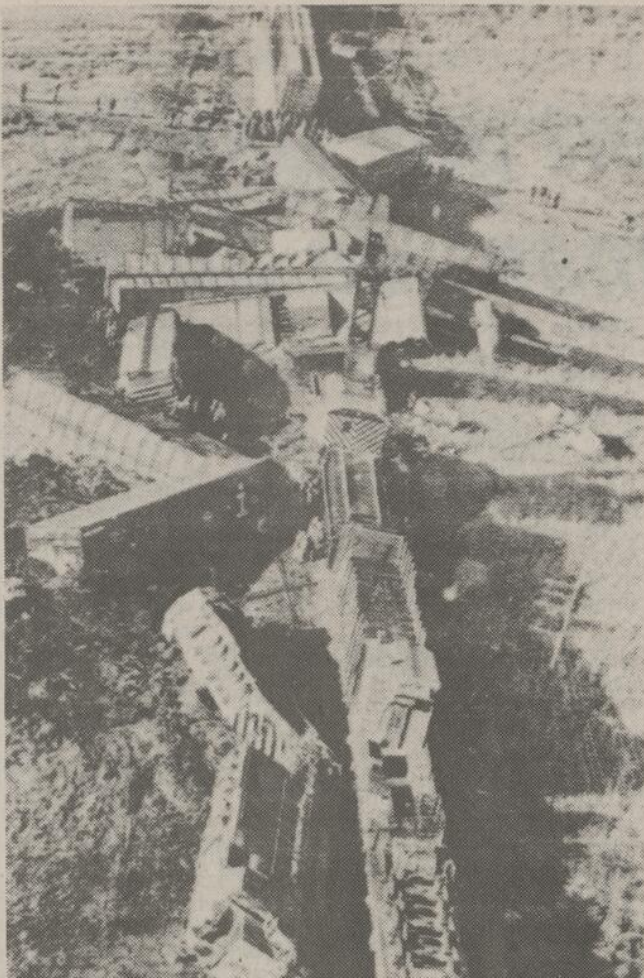
Et, pendant ce temps, réunions et manifestations des travailleurs à Paris et ailleurs en province. Dans la capitale française, ces manifestations se traduisent par des embouteillages monstres.

Les Postes

Mais les citoyens de ce pays du pain et des petites voitures ne sont pas encore au bout de leur peine. Jeudi, également, les postes et les télécommunications PTT, secteur vital de la vie des Français, seront eux aussi en grève.

Dans ce secteur, cette action revendicative s'étendra jusqu'au 17 novembre et touchera tous les secteurs de ce service. Cette perturbation commencera par les services du tri, les employés des bureaux de postes et la distribution, pour s'étendre finalement jusqu'aux cadres.

Pendant ce temps, des ordres de grèves allant de deux à quatre heures sont lancés aux employés de la métallurgie et des mouvements spontanés sont à craindre dans les banques où, là aussi, les employés réclament de meilleurs salaires et conditions de travail.



Une page d'histoire

1947 - Publication des conditions auxquelles la Terre-Neuve deviendra partie intégrante du Canada.

1956 - Battant son adversaire Adlai Stevenson, le général Dwight Eisenhower est élu à la présidence des Etats-Unis.

1970 - Bernard Lordie est arrêté à Montréal et inculpé du meurtre de M. Pierre Laporte.

Québec signe une entente avec les Inuits

Traditions

QUEBEC PC — Le Québec versera une somme de \$225 millions au cours des 20 prochaines années aux Indiens Cris et aux Inuits en dédommagement pour les travaux de la baie James.

Un accord en ce sens doit être signé mardi prochain entre le gouvernement du Québec et les associations qui représentent les Indiens et Inuits, a annoncé mercredi le porte-parole gouvernemental en cette matière, le député libéral de Mount-Royal, M. John Ciacchia.

Devant la commission parlementaire des Richesses naturelles réunie pour étudier le dossier, M. Ciacchia a expliqué que l'entente couvrirait un territoire de 410,000 milles carrés au Nouveau-Québec, soit les deux tiers de la superficie de toute la province.

Le député de Mount-Royal a émis l'opinion que les termes de l'entente allaient satisfaire les deux parties impliquées en assurant d'une part l'intégrité du territoire québécois et en confirmant d'autre part les droits et privilèges des autochtones.

En plus, des compensations monétaires à l'endroit des Indiens et des Inuits, l'entente prévoit la division du territoire en question en trois catégories de terres.

La majeure partie du territoire deviendra accessible à toute la population du Québec, et les terres seront soumises aux lois et règlements ordinaires régissant les terres publiques au Québec.

Une seconde catégorie de terres seront allouées aux Indiens et aux Inuits pour leur usage exclusif, a dit M. Ciacchia. Elles seront situées aux environs des agglomérations où vivent les autochtones actuellement. La superficie totale des terres de cette catégorie sera de 5,408 milles carrés.

Une troisième catégorie de terres comprendra des terres où les autochtones conservent leurs droits exclusifs de chasse et de pêche, mais sans avoir un droit spécial d'occupation.

Le député de Mount-Royal a expliqué en outre que le projet d'entente laissait les autochtones entièrement libres de choisir entre leurs occupations traditionnelles et ancestrales, et des occupations nouvelles.

"Il allait prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la culture traditionnelle et l'économie des peuplades autochtones en s'acquittant du même coup de ses obligations", a dit M. Ciacchia.

On remettra jeudi aux membres de la commission parlementaire le texte intégral du projet d'entente qui constitue un volumineux document de plus de 1,000 pages.

D'autre part, les membres de la commission parlementaire ont adopté unanimement une motion du chef de l'opposition péquiste, M. Jacques-Yvan Morin, visant à faire comparaître devant la commission les associations d'Inuits et de Cris de la Baie James, afin de connaître leur point de vue.

On sait que l'accord de principe qui a mené à ce projet d'entente avait été vertement dénoncé le printemps dernier par certains groupes d'autochtones, dont notamment les Inuits de Povungnituk, au Nouveau-Québec.

Constitutionnalité

Enfin, M. Ciacchia s'est dit satisfait au point de vue juridique de l'entente qui sera signée la semaine prochaine.

La question de la constitutionnalité de cette entente avait été soulevée par le député d'Outremont, M. Jérôme Choquette qui a rappelé que les dispositions de l'article 91 de l'AANB stipulent que les réserves d'Indiens, relevant du fédéral et non des gouvernements provinciaux.

M. Ciacchia a indiqué que le projet d'entente ne créait pas des "réserves" au sens où l'entend la constitution de sorte que l'accord à être signé apparaissait légal et constitutionnel.

WINTER EXPRESS

en 3 constructions exceptionnelles

NOUVEAUX
pneus de l'année

2+2 POLYFLEX

avec la TRACTION BIG PAW*

*Traction exceptionnelle à base de caoutchouc naturel pour agripper la route comme des crampons

Le nouveau Winter Express Polyflex 1975 vous offre 2 ceintures en polyester, 2 plis de carcasse en nylon et, en plus, la semelle à Traction Big Paw qui agrippe comme des crampons.

Avant remise au comptant... **26⁹⁵** par PAIRE, CHACUN.

Après remise au comptant, par PAIRE, CHACUN... **\$25⁰⁰**

2 autres Winter Express—même relief renommé mais sans la TRACTION BIG PAW

POLYESTER 4 PLIS, flanc blanc: doux, stable; pas d'affaissement nocturne. **25⁹⁵** par PAIRE, CHACUN.

F78/14(775/14) Avant remise au comptant, par PAIRE, CHACUN... **\$24.65**

NYLON 4 PLIS, flanc noir: en nylon 66 Du Pont pour plus de sécurité. **23⁹⁵** par PAIRE, CHACUN.

F78/14(775/14) Avant remise au comptant, par PAIRE, CHACUN... **\$22.75**

Après remise au comptant, par PAIRE, CHACUN... **\$22.75**

DIMENSIONS	POLYFLEX 2+2 Nylon ceinturé polyester, flanc blanc avec TRACTION BIG PAW		NYLON 4 PLIS, flanc noir		POLYESTER 4 PLIS, flanc blanc	
	La PAIRE, CHACUN avant remise au comptant	La PAIRE, CHACUN après remise au comptant	CHACUN avant remise au comptant	CHACUN après remise au comptant	La PAIRE, CHACUN avant remise au comptant	La PAIRE, CHACUN après remise au comptant
600/12	23.35	22.18	—	—	21.23	—
A78/13 (600/13)	21.90	20.80	17.95	19.85	—	—
B78/13 (650/13)	22.90	21.75	18.90	20.80	—	—
C78/13 (700/13)	23.95	22.75	19.90	21.80	—	—
C78/14 (695/14)	24.60	23.37	20.52	22.42	—	—
E78/14 (735/14)	25.80	24.51	21.66	23.56	—	—
F78/14 (775/14)	26.95	25.60	22.75	24.65	—	—
G78/14 (825/14)	28.60	27.17	24.32	26.22	—	—
H78/14 (855/14)	29.90	28.40	25.55	27.45	—	—
560/15	22.80	21.66	18.81	20.71	—	—
F78/15 (775/15)	27.50	26.12	23.27	25.17	—	—
G78/15 (825/15)	28.90	27.45	24.60	26.50	—	—
H78/15 (855/15)	30.80	29.26	26.41	28.31	—	—

LIQUIDATION

WINTER EXPRESS Polyflex

Même construction de nylon ceinturé de polyester... Même relief renommé que le nouveau Winter Express Polyflex de 1975 mais sans la Traction BIG PAW*

Avec 2 ceintures en polyester améliorant millage et stabilité, 2 plis de carcasse en nylon pour plus de sécurité, le Winter Express Polyflex de 1974 est avantageux. Surtout qu'il coûte \$2.50 de moins que les 1975 avec TBP.

Avant remise au comptant... **24⁴⁵** par PAIRE, CHACUN.

Après remise au comptant, par PAIRE, CHACUN... **\$23.23**

Epargnez également avec les Winter Express 1974 en nylon

On arrête maintenant la fabrication du fiable Winter Express en nylon 4 plis. Procurez-vous-le à prix réduit aujourd'hui.

Avant remise au comptant, CHACUN... **20⁹⁵**

Après remise au comptant, CHACUN... **\$19.90**

Hâtez-vous! Le choix peut varier selon le magasin.

LA LIQUIDATION se termine le 8 novembre

5% de remise au comptant sur les pneus au lieu de billets-bonis

ou servez-vous de votre carte de crédit Canadian Tire

ILLUSTRÉ: WINTER EXPRESS POLYFLEX Construction de 1974. Même relief que le pneu de 1975, sans Traction Big Paw.

ILLUSTRÉ: WINTER EXPRESS DE 1974 en nylon 4 plis, connu sous le nom de "Old Faithful"

INSTALLATION GRATUITE DES PNEUS POUR LA PLUPART DES VOITURES... avec l'achat de notre valve Dill ou Schrader au prix courant du catalogue de \$1.00. "Un pneu n'est neuf que si la valve est neuve." Equilibrage statique, pneu et roue, \$1.00.

STOCK FIN 1974

\$5⁰⁰ DE MOINS la paire.. (avant remise au comptant) que les nouveaux pneus fabriqués en 1975 avec TBP*

DIMENSIONS	POLYFLEX 2+2 Nylon ceinturé polyester, flanc blanc sans TBP		NYLON 4 PLIS, flanc noir à bas prix	
	La PAIRE, CHACUN avant remise au comptant	La PAIRE, CHACUN après remise au comptant	CHACUN avant remise au comptant	CHACUN après remise au comptant
600/12	20.85	19.81	—	—
520/13	—	—	15.08	15.94
A78/13 (600/13)	19.40	18.43	15.94	17.34
B78/13 (650/13)	20.40	19.38	17.34	18.36
C78/13 (700/13)	21.45	20.38	18.36	—
645/14	—	—	16.83	—
C78/14 (695/14)	22.10	20.99	—	—
E78/14 (735/14)	23.30	22.13	18.46	—
F78/14 (775/14)	24.45	23.23	19.90	—
G78/14 (825/14)	26.10	24.79	20.85	—
H78/14 (855/14)	27.40	26.03	21.75	—
560/15	20.30	19.28	—	—
590/15	—	—	16.97	—
F78/15 (775/15)	25.00	23.75	18.93	—
G78/15 (825/15)	26.40	25.08	20.67	—
H78/15 (855/15)	28.30	26.88	21.75	—

GARANTIE À VIE

La BALAYEUSE ÉCONOLUX est la première sur le marché offrant cette garantie. Elle aspire plus que son homonyme. Elle est beaucoup plus silencieuse, plus solide. Vendue dans 5 pays d'Europe, elle fait son apparition sur le marché canadien pour la première fois.

VALEUR \$350. PRIX \$150.

BONI de \$200. aux 100 premiers clients.

ÉCONOLUX MODERNE INC.

M. Omer Plante, Représ.

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

DE 10 h.A.M. à 10 h.P.M.

3, rue AMOS, BROMONT 378-9741

VENTE D'ENTREPÔT DE TAPIS GROS & DÉTAIL

COMMENÇANT LE 5 NOVEMBRE POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

A. BÉLANGER INC.

3084 FOSTER, WATERLOO, QUÉ.

TÉL: 539-2424 ou 539-0146

REÇU 20,000 pieds de plancher Spécial 9' x 12' \$39.95

BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC Tapis de tout genre \$2.50 à \$6.50 V.C.

OUVERT de 9.00 A.M. à 6.00 P.M.

JEUDI et VENDREDI de 9.00 A.M. à 9.00 P.M.

SAMEDI de 9.00 A.M. à 5.00 P.M.

CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ

GRANBY J.C. VALLÉE, propriétaire 378-9884

COWANSVILLE RAYMOND DUMAS INC., propriétaire 263-4232

WATERLOO D. DARVEAU INC., propriétaire 539-3801